

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. FRANÇOIS LAFOND, président  
   Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire  
   M. PIERRE FORTIN, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE LACHENAIE (SECTEUR NORD)**

**PREMIÈRE PARTIE**

VOLUME 1

Séance tenue le 28 janvier 2008, 19 h  
Centre récréatif de Repentigny  
740, rue Pontbriand  
Repentigny

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 28 JANVIER 2008 .....	1
MOT DU PRÉSIDENT .....	1
PRÉSENTATION DES REQUÊTES :	
VILLE DE TERREBONNE : DENIS BOUFFARD .....	11
VILLE DE CHARLEMAGNE : BERNARD BOUDREAU .....	13
COMITÉ DE CITOYENS DE LA PRESQU'ÎLE – LANAUDIÈRE : MARIO DESROSIERS .....	13
CHAMBRE DE COMMERCE PIERRE-LE GARDEUR REPENTIGNY : LINDA MALETTE .....	17
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS :	
KAREL MÉNARD .....	18
RENÉ CYR .....	19
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE, MONTRÉAL, MONTÉRÉGIE, LAVAL, DES LAURENTIDES : GILLES CÔTÉ .....	20
UNIVERSITÉ DU 3 <sup>e</sup> ÂGE MRC de L'ASSOMPTION : JACQUES GAGNÉ .....	22
LOUIS-ANDRÉ GARCEAU .....	23
MICHEL LEGRIS .....	25
FRANÇOIS VALIQUETTE .....	28
PRÉSENTATION PAR LE PROMOTEUR .....	30
PÉRIODE DE QUESTIONS :	
MARIO DESROSIERS .....	35
MARCO LEGRAND .....	39
SUZANNE CAUMARTIN .....	42
MANON FORTIN .....	47
GUY PLAMONDON .....	50
THÉRÈSE FORTIN .....	54
DAVID MODLIN .....	55
ROBERT MÉNARD .....	57
RENÉ CYR .....	61
JACQUES GAGNÉ .....	66
ROLANDE DULONG .....	70
KAREL MÉNARD .....	72
MICHELINE BOUCHARD .....	77
LUC ST-GEORGES .....	79
CAROLE TALBOT .....	82
CLAIRE IMBEAU, PIERRE-JEAN MAZIADE .....	94
JULIANNE GAGNON .....	97
SYLVIE LANGLOIS BROUILLETTE .....	98
LORRAINE COURNOYER .....	101
CLAUDE VALLÉE .....	104

## MOT DU PRÉSIDENT

### LE PRÉSIDENT:

5 Mesdames et Messieurs, bonsoir. Bienvenue à l'ouverture de cette première partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord). J'aimerais aussi souhaiter la bienvenue à tous ceux qui nous écoutent sur le Web, bienvenue à ces personnes-là.

10 Mon nom est François Lafond, membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, plus communément appelé le BAPE. Je présiderai cette commission d'enquête et je serai assisté par mes collègues, madame Lucie Bigué et monsieur Pierre Fortin, également membres du BAPE.

### Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :

15 Bonsoir.

### LE PRÉSIDENT :

20 Il me fait plaisir de vous présenter l'équipe du BAPE en appui à la commission. D'abord, à l'avant, à votre droite, mesdames Maude Durand et Linda St-Michel ainsi que monsieur Jean Roberge, analystes.

25 Sont présentes à l'arrière de la salle mesdames Chantal Dumontier, Renée Poliquin et Julie Olivier. Madame Dumontier est agente de secrétariat et elle aide la commission dans ses travaux. Madame Poliquin est la coordonnatrice du secrétariat de la commission. C'est elle qui s'occupe de la logistique, de la gestion documentaire et qui assure le lien entre la commission et ses interlocuteurs. Madame Olivier est conseillère en communication et elle est responsable des relations avec les citoyens et avec les médias ainsi que de la tenue du registre dont je vous parlerai un peu plus tard.

30 L'organisation technique et la logistique des séances publiques de la commission sont sous la responsabilité du Centre des services partagés du Québec. Le responsable de la logistique est monsieur Daniel Moisan. Il est accompagné de monsieur Jean Métivier, technicien du son.

35 Il est important de se rappeler que tout ce qui se dit en audience est enregistré et sténotypé. Madame Lise Maisonneuve, que vous voyez ici à l'avant, assure le travail de sténotypie. Les transcriptions seront disponibles environ une semaine après la fin de la première partie de l'audience sur le site Internet du BAPE dans la section identifiée au projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie (secteur nord) et dans les

centres de consultation, dont les coordonnées sont disponibles à l'arrière de la salle.

45 Je vous souligne que les séances de la première et de la deuxième partie de l'audience seront diffusées en mode audio et en direct dans le site Internet du BAPE.

50 En 1978, le gouvernement du Québec modifiait la *Loi sur la qualité de l'environnement* afin d'instituer le BAPE, de prévoir sa composition et son rôle et d'établir, pour certains projets majeurs de développement, une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement faisant appel à la participation du public.

55 Le BAPE est un organisme gouvernemental autonome et consultatif qui relève directement de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des parcs. Il a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet la ministre afin d'éclairer la décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

60 Notre mission consiste à informer la population, à l'écouter et à fournir un avis qui éclairera la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans la préparation de sa recommandation au Conseil des ministres.

65 La notion d'environnement retenue par le BAPE et par ses commissions est une notion qui est large et qui comprend non seulement la dimension proprement écologique ou biophysique, mais également les aspects économiques, socioculturels ainsi que les conséquences d'un projet sur la qualité de vie ou sur la santé des écosystèmes à court et à long termes.

70 Il est important de noter que tous les membres du BAPE sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec et qu'ils disposent des mêmes pouvoirs que les commissions d'enquête. Les membres s'engagent en plus à respecter le Code d'éthique et de déontologie du BAPE. Ce code vise particulièrement à garantir la transparence, l'impartialité et la neutralité des commissions. Je vous invite d'ailleurs à le consulter à l'arrière de la salle.

75 Enfin, il est important de souligner que chaque commission du BAPE est autonome et indépendante, maître de ses décisions, de l'analyse et du contenu de son rapport.

Permettez-moi de situer le contexte de cette audience publique en expliquant brièvement la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement*.

80 Dans un premier temps, lorsqu'un projet rencontre les critères d'assujettissement à la procédure, le promoteur d'un projet dépose un avis de projet auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour lui signifier son intention d'entreprendre la réalisation dudit projet. En réponse à cet avis, la ministre émet une directive

qui précise la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que le promoteur doit produire.

85 Après son dépôt et lorsque l'étude est jugée recevable par la ministre, elle mandate le BAPE à rendre public le dossier, de tenir une période d'information et de consultation publique de 45 jours. Pour le présent projet, cette période s'est déroulée du 13 novembre au 28 décembre 2007.

90 Au cours de cette période de 45 jours, tout groupe, personne, municipalité ou MRC qui le désire peut demander la tenue d'une audience publique. Dans le cas actuel, 27 requêtes ont été adressées à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour la tenue d'une audience dont le contenu vous sera divulgué au terme de ma présentation d'ouverture.

95 Notre mandat a débuté ce matin et, comme le prévoit le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, la commission devra déposer son rapport à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard quatre mois après le début du mandat, soit le 28 mai 2008. La commission pourra toutefois déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête soit complétée. Après le dépôt du rapport de la commission, la ministre dispose alors de 60 jours pour le rendre public.

100 Il faut donc comprendre que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes ou les organismes qui participent à nos travaux.

105 Parallèlement à l'analyse menée par la commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est donc à partir du rapport du BAPE et de l'analyse environnementale de son ministère que la ministre fait ses recommandations au Conseil des ministres.

110 Il appartient par la suite au gouvernement d'autoriser la réalisation du projet avec ou sans modification et aux conditions qu'il déterminera, ou encore de le refuser.

115 La procédure d'audience. J'aimerais vous indiquer rapidement la démarche que nous suivrons dans les prochaines semaines. L'audience que nous tenons est divisée en deux parties bien distinctes. Nous amorçons ce soir la première partie. Celle-ci vise à assurer à chacun des participants une meilleure compréhension du projet, de ses impacts et du contexte dans lequel il s'insère.

120 La commission vise à obtenir toute l'information nécessaire à une analyse éclairée de ce projet. Je vous invite donc à poser toutes les questions pertinentes à l'étude du dossier, de manière à pouvoir vous prononcer de façon éclairée sur ce projet et sur ses impacts sur le milieu.

125 Ce n'est pas le moment d'exprimer votre opinion, vous pourrez le faire à compter du 3 mars prochain lors de la deuxième partie de l'audience.

Je vous souligne qu'à la suite des demandes reçues de la part de citoyens, la commission a décidé de reporter d'une semaine la tenue de la deuxième partie.

130 Les séances de la première partie de cette audience publique auront cours ce soir et demain, à 13 h 30 et 19 h. Les séances supplémentaires seront annoncées au fur et à mesure des besoins exprimés.

135 Une visite du site est prévue le mercredi, 30 janvier, à 9 h. Le lieu de départ sera ici au Centre récréatif de Repentigny. Cette activité est sous la responsabilité de la commission du BAPE et sera organisée avec la collaboration du promoteur. Afin de faciliter l'organisation de cette visite, nous vous demandons de vous inscrire à l'arrière auprès de madame Danielle Hawey, conseillère en communication, qui tiendra le registre lié à cette visite du lieu d'enfouissement technique lors des séances de ce soir et de demain.

140 Au terme de la première partie de l'audience, vous disposerez de l'information nécessaire pour vous faire une opinion sur le projet. Vous serez alors en mesure de préparer un mémoire pour la deuxième partie de l'audience, laquelle sera consacrée exclusivement à entendre vos opinions. Afin de vous assurer d'un délai convenable pour préparer votre mémoire, nos règles de procédure prévoient un délai minimal de 21 jours entre les deux parties de l'audience.  
145 L'expression de vos opinions sur ce projet pourra se faire verbalement ou par écrit.

150 Cette seconde partie aura cours à compter du 3 mars prochain, à 19 h, ici même. Afin d'établir le déroulement de cette séance publique, je vous invite à communiquer avec madame Poliquin, la coordonnatrice de la commission, afin de lui indiquer le plus tôt possible, dès cette semaine ou dans les prochains jours, votre intention de déposer un mémoire ou d'exprimer verbalement votre position sur le projet et ses impacts.

155 Pour permettre à la commission de prendre connaissance de votre mémoire et bien comprendre votre position, il sera opportun de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission au plus tard le jeudi 28 février, à midi. Il importe que votre mémoire soit signé et que vos coordonnées soient inscrites de façon à ce que la commission puisse être en mesure de vous rejoindre. Si vos coordonnées ne sont pas inscrites, la commission ne pourra pas alors considérer votre mémoire.

160 Afin de mieux soutenir votre questionnement et celui de la commission, nous avons demandé à différents ministères et organismes de déléguer des représentants qui agiront à titre de personnes-ressources. Certaines de ces personnes seront présentes dans la salle, alors que d'autres pourront être jointes par écrit, au besoin. Elles interviendront uniquement à la demande de la commission.

165

Les personnes-ressources se retrouvent aux deux tables à l'avant de la salle, à votre droite. Les représentants des ministères et d'organismes sont également présents dans la salle et la commission pourra référer à ces derniers en temps et lieu.

170

Je vous souligne que le représentant d'Environnement Canada sera présent uniquement mardi, en après-midi et en soirée. Je vous invite donc à préparer vos questions qui s'adresseront à ce dernier. Si vous croyez être absent lors des séances de demain, vous avez tout le loisir de les poser ce soir. La commission les prendra en note et s'assurera de les poser demain ou par écrit à la suite de l'audience.

175

J'invite maintenant les porte-parole des ministères et organismes à se présenter et à nous indiquer quelles sont les autres personnes de l'organisme, s'il en est, qui seront également disponibles pour répondre aux questions de la commission au cours des séances publiques. Si vous déposez des documents ce soir, veuillez indiquer le ou les documents déposés.

180

Donc, je vais commencer par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, monsieur Jean Mbaraga. Je m'excuse, là, si je prononce mal votre nom, mais vous allez voir que je vais l'apprendre vite.

185

**M. JEAN MBARAGA :**

Ça se prononce très facilement. C'est ça, mon nom, c'est Jean Mbaraga. Je suis chargé de projet, coordonnateur des projets de lieux d'enfouissement au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Et je suis accompagné, derrière moi, par madame Marie-Josée Gauthier qui est à la Direction régionale, qui pourra répondre à vos questions. Et à côté d'elle, il y a Michel Bourret justement qui vient du central, du Service de gestion des matières résiduelles.

190

**LE PRÉSIDENT :**

195

Est-ce que vous avez des documents à déposer ce soir?

**M. JEAN MBARAGA :**

200

Non, Monsieur le Président, je n'en ai pas.

**LE PRÉSIDENT :**

205

Merci. Ensuite de ça, à côté, il y a monsieur du ministère de la Santé et des Services sociaux.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

210

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Gabriel Hakizimana. Allez-y, Monsieur...

215

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

220

Ça va venir ça aussi.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

225

Oui, oui, c'est facile à prononcer également. Donc, Gabriel Hakizimana du ministère de la Santé et des Services sociaux. Je travaille à la Direction de la santé publique et d'évaluation de Lanaudière. Je suis porteur de ce dossier. Et puis dans la salle, aussi je suis accompagné par le docteur Denis Belleville de l'Institut national de santé publique de Québec et en même temps toxicologue; et aussi de Stéphane Buteau, toxicologue également.

230

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des documents à déposer ce soir?

235

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. Nous avons fait un commentaire sur l'évaluation des risques toxicologiques qui a été faite par le promoteur. Donc, nous allons déposer ce document.

240

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, c'est déposé auprès de madame Poliquin à l'arrière et ce sera disponible bientôt pour les gens dans la salle dans les différents centres de consultation et également sur le site Internet du BAPE.

245

Ensuite de ça, au niveau de la MRC Les Moulins, madame Chantal Laliberté. Est-ce que vous avez des documents à nous déposer ce soir? Si vous voulez vous avancer au micro,



s'il vous plaît, Madame Laliberté, parce ce que ça va être plus facile pour notre sténotypiste, ça va beaucoup mieux pour elle.

250

**Madame CHANTAL LALIBERTÉ :**

Oui, j'ai déposé à l'arrière les extraits du schéma d'aménagement révisé de la MRC Les Moulins qui sont pertinents au dossier qu'on discute ce soir.

255

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie, Madame Laliberté.

260

De la Ville de Terrebonne, monsieur Luc Papillon.

**M. LUC PAPILLON :**

265

Oui, bonjour. Alors, oui, Luc Papillon, directeur général adjoint. Je serai accompagné dans la salle de monsieur Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire chez nous, et de monsieur Daniel Vaillancourt, chef de Service hygiène du milieu et environnement.

270

Alors, nous avons déposé aujourd'hui, Monsieur le Président, les extraits de zonage et de réglementation d'urbanisme en vigueur pour le secteur et le dossier en question.

Nous avons aussi déposé l'état des plaintes relatives aux activités du site cumulées depuis la dernière audience.

275

Également l'ensemble des contrats et protocoles entre la Ville de Mascouche et la Ville de Terrebonne concernant la Régie de l'assainissement des eaux Terrebonne–Mascouche, incluant les agrandissements de l'usine et les modifications qui ont été apportées depuis 2003 au débit réservé de chacun des deux territoires.

280

Également la question des ententes contractuelles entre BFI et la Ville de Terrebonne sur les redevances à l'enfouissement pour les déchets provenant du territoire de la CMM dans ce site-là, de même que l'ensemble des taxes et revenus associés au site.

Je pense que j'ai fait un peu le tour. Enfin, j'ai déposé une pleine boîte.

285

**LE PRÉSIDENT :**

Lors de la rencontre préparatoire, on vous avait demandé de préparer une carte avec des périmètres d'urbanisation à tous les cinq ans. Est-ce que ça a été fait?

290 **M. LUC PAPILLON :**

Ça a été fait? Oui, c'est intégré au rapport de zonage, les extraits de zonage de règlement d'urbanisme. La carte a été faite et est intégrée à ce document-là qui est relié. Il est produit en neuf copies, Monsieur le Président.

295

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, excellent. Je vous remercie beaucoup.

300 **M. LUC PAPILLON :**

Avec plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

305

Maintenant la Ville de Repentigny, monsieur Ghislain Bélanger, s'il vous plaît.

**M. GHISLAIN BÉLANGER :**

310

Oui, bonjour. Ghislain Bélanger, urbaniste, Ville de Repentigny. On a déposé les documents, donc les extraits du règlement de zonage, extraits du plan de zonage également. Sur ces plans, nous avons identifié l'évolution des périmètres d'urbanisation depuis 1985.

315

Lors des audiences, je vais être accompagné de monsieur Dominique Longpré, adjoint à la Direction générale, directeur adjoint.

**LE PRÉSIDENT :**

320

Parfait. Je vous remercie.

Et maintenant, en terminant avec la Communauté métropolitaine de Montréal, monsieur Michel Rochefort.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

325

Oui, bonjour. Michel Rochefort, conseiller à la Direction générale de la Communauté métropolitaine de Montréal. Pour les audiences du BAPE, je suis accompagné de monsieur Jacques Trottier dans la salle du groupe SNC-Lavalin, responsable des études qui ont été faites sur les alternatives à l'enfouissement.

330

J'ai déposé derrière une copie du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles,

une copie des études sur les comparaisons des technologies et des scénarios alternatifs à l'enfouissement.

335 J'ai également déposé un bilan des matières résiduelles pour les années 2003 à 2007; un état de la situation des LET utilisés par les municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal ainsi que les quantités résiduelles dans chaque site.

340 J'ai également déposé un bulletin d'information, qui s'appelle *Perspectives*, qui regroupe différentes données sur les quantités générées, les projections sur les quantités futures, les quantités également récupérées, etc., pour maintenant et dans le futur.

**LE PRÉSIDENT :**

345 Parfait. Merci, Monsieur Rochefort.

350 Aux personnes-ressources, tant celles aux tables que celles assises dans la salle, si vous désirez intervenir au cours de l'audience en réponse à des questions pour apporter toute information additionnelle utile aux travaux de la commission, ou encore s'il y a un angle du dossier que vous jugez nécessaire d'être examiné, vous n'avez qu'à me faire signe en audience ou en discuter lors des pauses avec madame Maude Durand, Linda St-Michel ainsi que monsieur Jean Roberge, analystes, ou encore avec madame Renée Poliquin, coordonnatrice de la commission.

355 Dans quelques minutes, je vais inviter les requérants à venir déposer les motifs de leur demande d'audience. Une fois ces présentations faites, le porte-parole du promoteur du projet, monsieur Jean-Claude Marron, sera invité à présenter les membres de son équipe et le projet soumis.

360 Nous prendrons par la suite une pause d'environ quinze minutes et c'est à ce moment que le registre d'inscription sera ouvert pour les gens qui désirent poser des questions. Le registre est sur la table située à l'arrière de la salle, et c'est madame Julie Olivier qui est responsable de la tenue du registre.

365 Au retour de la pause, les gens inscrits au registre tenu par madame Olivier seront invités selon l'ordre d'inscription à venir poser leurs questions le plus succinctement possible.

370 Les règles de procédure à suivre en audience seront celles-ci. Pour cette première séance, je permettrai une seule question par intervention, sans sous-questions ou questions à volets. Cette règle a pour but de permettre à un plus grand nombre de participants de poser leurs questions. Après votre intervention, vous pouvez de nouveau vous réinscrire au registre. Tant et aussi longtemps que vous aurez des questions, vous pouvez vous réinscrire et vous

serez toujours les bienvenus.

375 Je vous demande d'éviter les préambules aux questions. Les seuls préambules acceptés sont ceux vraiment indispensables à la compréhension de la question. Il va de soi que si un préambule est absolument requis, ce dernier doit toutefois être court. Dans le cas contraire, je me verrai dans l'obligation d'intervenir auprès de vous et de vous demander de poser votre question.

380 Mes collègues et moi pouvons intervenir en tout temps pour obtenir de l'information additionnelle ou vous aider à compléter votre questionnement.

385 Je tiens à souligner de nouveau que l'exercice que nous entreprenons ce soir vise strictement à questionner et à s'informer sur le projet. La commission recevra vos opinions lors de la seconde partie seulement.

390 Toutes les questions des participants et toutes les réponses du promoteur et des personnes-ressources doivent m'être adressées. Cette façon de faire évite les échanges directs entre le promoteur, les personnes-ressources et le public, ce qui contribue à maintenir un climat de respect mutuel qui doit régner lors des séances publiques pour que l'exercice soit efficace et profitable à tous.

395 Ainsi, je ne tolérerai donc aucune forme de manifestation, d'approbation ou de désapprobation, de remarques désobligeantes, de propos diffamatoires ou d'attitudes méprisantes. La meilleure façon de favoriser des débats sereins est de respecter nos règles de procédure.

400 Les questions qui ne peuvent être répondues sur le champ doivent l'être le plus tôt possible. Si la réponse ne peut être donnée immédiatement, la commission se chargera de l'obtenir et elle sera déposée dans les centres de consultation et sur le site Internet de la commission.

405 L'ensemble du dossier déposé en période d'information et de consultation publique, de même que tous les documents qui seront déposés lors des séances publiques ou au cours du mandat sont ou seront disponibles dans les centres de consultation et sur le site Internet du BAPE. Durant les séances publiques, cette documentation est également disponible en salle pour consultation seulement.

410 Si certains éléments d'information ou des documents demandés sont considérés comme confidentiels par la personne qui doit les déposer, celle-ci doit en faire part à la commission au moment où ledit document est demandé.

Si la commission le décide, cette information doit lui être remise avec la mention

415 «confidentiel». La commission fixera alors une rencontre et entendra les représentations des personnes concernées quant aux allégations de préjudice qui pourraient être encourues. La commission prendra ensuite une décision écrite à l'effet de rendre publique, en tout ou en partie, ou de ne pas rendre publique l'information. Les personnes concernées bénéficieront alors d'un délai pour réagir à cette décision.

420 Le participant qui désire déposer un document ou donner une information lors de l'audience publique, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de cette information, peut s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat qui se chargera de vérifier auprès de la commission.

425 J'inviterai maintenant à tour de rôle les requérants à venir présenter les motifs de leur demande d'audience et à présenter le groupe qu'ils représentent, le cas échéant.

Pour la Ville de Terrebonne, monsieur Denis Bouffard. Bonsoir, monsieur Bouffard.

430 **M. DENIS BOUFFARD :**

Bonsoir. Il s'agit de la demande de la Ville de Terrebonne pour la tenue d'une audience publique. Alors, ça se lit comme suit:

435 *ATTENDU QUE BFI Usine de triage a déposé une étude d'impact sur l'environnement pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique tel que prévu à la Loi sur la qualité de l'environnement;*

440 *ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une séance d'information sur le projet le 4 décembre 2007;*

445 *ATTENDU QUE le site enfouissement sanitaire BFI Usine de triage Lachenaie est situé sur le territoire de la Ville de Terrebonne;*

*ATTENDU QUE BFI Usine de triage Lachenaie demande un agrandissement de sa capacité d'enfouissement de 26 500 000 mètres cubes pour les 17 prochaines années;*

450 *ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique de gestion des matières résiduelles qui exige la mise en valeur de 65 % des résidus pouvant être mis en valeur;*

455 *ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, qui comporte la prise en charge par les cinq secteurs géographiques des installations de mise en valeur, de traitement et d'élimination des matières résiduelles produites dans chacun de ces secteurs;*

*ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique devrait être coordonnée avec les objectifs du PMGMR de la CMM et en être réduite d'autant;*

460 *ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement autorisée devrait servir uniquement pour les matières résiduelles;*

*ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne et ses citoyens sont susceptibles de subir, le cas échéant, les inconvénients découlant de l'élimination des matières résiduelles sur son territoire;*

465 *ATTENDU QUE la Loi sur le développement durable prescrit que l'administration prenne en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants, à savoir:*

470 *– santé et qualité de vie: les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;*

*– équité et solidarité sociale: les actions de développement doivent être entreprises dans un souci de solidarité sociale;*

475 *– subsidiarité: les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;*

480 *– pollueur-payeur: les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts;*

*ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire demander des audiences publiques afin d'éclaircir l'adéquation entre les objectifs de mise en valeur du PMGMR de la CMM et les capacités d'élimination du lieu d'enfouissement technique de BFI Usine de triage Lachenaie;*

485 *alors, il est unanimement résolu que le comité exécutif de la Ville de Terrebonne demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de demander au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir des audiences publiques sur le projet d'agrandissement de BFI Usine de triage Lachenaie et que copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités limitrophes, à savoir les villes de Repentigny, Mascouche et Charlemagne, et que copie de la présente soit transmise également à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au président de la CMM.*

Voilà.

495

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Bouffard.

500 Je vais demander maintenant à la Ville de Charlemagne, monsieur Bernard Boudreau, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Boudreau.

**M. BERNARD BOUDREAU :**

505 Bonsoir, Monsieur le Président. Donc, mon nom est Bernard Boudreau. Je suis directeur général et greffier à la Ville de Charlemagne.

510 Le 18 décembre 2007, le conseil municipal a adopté unanimement lors d'une séance la résolution suivante, qui exprime les raisons pour lesquelles la Ville de Charlemagne demande des audiences publiques sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Lachenaie.

515 Cette résolution étant similaire à celle présentée par mon collègue de la Ville de Terrebonne, je vais vous en épargner la lecture, elle est en tous points similaire.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, Monsieur Boudreau.

520 **M. BERNARD BOUDREAU :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

525 Comité des citoyens de la Presqu'île de Lanaudière, monsieur Mario Desrosiers. Bonsoir, Monsieur Desrosiers.

**M. MARIO DESROSIERS :**

530 Bonsoir. Mario Desrosiers, président du Comité des citoyens de la Presqu'île – Lanaudière.

535 *Demande d'audience publique, nouveau projet d'agrandissement de LET de BFI Usine de triage Lachenaie.*

*Madame la ministre, c'est à regret que nous avons constaté votre refus de nous*

540 *rencontrer afin de discuter des irrégularités soulevées dans le processus actuel. Nous maintenons que votre façon d'agir vicié le processus et prive les citoyens, entre autres, de documents nécessaires à leur préparation pour intervenir adéquatement lors des audiences publiques. Nous devons réagir à la dernière minute et sans préparation à plusieurs affirmations ou arguments.*

545 *Nous sommes contraints de procéder à la présente demande sans préjudice et sous toute réserve de nos droits.*

*Ainsi, par la présente, subsidiairement à nos précédentes lettres, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques par l'entremise du Bureau d'audiences publiques en environnement, le BAPE, pour le nouveau projet d'agrandissement du LET ci-haut mentionné.*

550 *De plus, nous demandons que les audiences publiques, questionnements et mémoires, soient tenues sur les territoires de la Ville de Repentigny et de Charlemagne, afin de rendre plus accessible les auditions aux citoyens subissant principalement des impacts négatifs de ce LET.*

555 *Ayant participé à la soirée d'information du 4 décembre dernier et ayant relevé plusieurs questionnements ainsi que plusieurs manquements dans la présentation du promoteur, nous désirons que les citoyens bénéficient de l'expertise des différents ministères et organismes concernés par cette demande (entre autres les ministères impliqués en 2002, dont celui de la Santé et des Services sociaux, incluant la DSP régionale) tout au long des audiences. Nous avons plusieurs questions pour chacun de ces ministères.*

560 *Nous vous rappelons que la commission du BAPE en 2003 avait qualifié d'inacceptable ce projet d'agrandissement et que depuis, malgré certaines tentatives de mise en place de mesures d'atténuation, les activités du site ont créé des impacts négatifs croissants auprès des riverains.*

565 *Plusieurs éléments relevés lors de cette séance d'information du 4 décembre dernier exigent l'avis d'experts autres que les consultants engagés par BFI afin d'obtenir d'autres évaluations sur le projet et ses impacts, dont celles des fonctionnaires, auxquelles nous avons certainement droit.*

570 *En outre, nos interventions questionneront des manques significatifs en rapport avec la Directive environnementale émise en janvier dernier.*

*Les fondements des interventions du CCPL, à ce jour et maintenant à l'égard de ce nouveau projet, sont notamment:*

- 575
- connaître les véritables enjeux de ce projet;*
  - participer à un véritable processus démocratique;*



580 – prendre des décisions fondées;

– prévenir les impacts négatifs sur notre santé;

– débattre de l'application du principe de précaution;

585 – défendre nos droits à un environnement sain;

– assurer un milieu de vie de qualité à nos enfants;

590 – préserver la valeur de nos propriétés.

Par ailleurs, nous avons pris connaissance des récentes lettres du Front commun québécois gestion écologique des déchets demandant le report des audiences après la tenue des auditions publiques de la Commission des transports et de l'environnement sur la gestion des matières résiduelles au Québec. Cette approche, plus amplement expliquée dans leur lettre, est  
595 logique et pleine de bon sens.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, recevez, Madame la Ministre, nos salutations distinguées.

600 Mario Desrosiers, président.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Desrosiers.

605 **M. MARIO DESROSIERS :**

Je voudrais juste faire une petite précision. Pour le Comité des citoyens de la Presqu'île, étant donné que nous sommes des gens qui travaillent dans le jour, beaucoup de citoyens ne  
610 peuvent pas être présents pour poser des questions. Nous avons demandé à monsieur François Valiquette de représenter le CCPL devant la commission du BAPE puisque, comme je vous ai dit, on ne peut pas toujours être présent au BAPE. Donc, les questions qui seront posées par monsieur Valiquette seront posées au nom du CCPL.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Desrosiers, lorsqu'on a fait la rencontre préparatoire la semaine dernière, j'ai carrément indiqué que, oui, il pouvait avoir représentation d'une ou deux personnes. S'il y a  
620 représentation, j'ai toujours indiqué que la personne doit être assise en avant si c'est monsieur Valiquette qui la représente.

625           Donc, je vais tenir les mêmes propos ce soir. Il faut absolument que les personnes que monsieur Valiquette va représenter... et à ce moment-là, ce n'est pas cinq personnes, dix personnes, quinze personnes, vingt personnes. Je vous ai mentionné la dernière fois que c'est une ou deux personnes, pas plus que ça. Les gens sont en mesure de venir, ils peuvent venir le soir, ils peuvent venir interroger. S'ils ont de la difficulté à poser leurs questions, la commission va tout faire pour les aider. Nous allons les aider et ne soyez pas inquiets de ce côté-là.

630           **M. MARIO DESROSIERS :**

          Mais c'est parce que ce n'était pas tout à fait le sens de ma... c'est que les questions que monsieur Valiquette va poser aux audiences du BAPE vont être pour le Comité des citoyens de la Presqu'île et non pour monsieur François Valiquette.

635           **LE PRÉSIDENT :**

          Si vous voulez. Il n'y a pas de problème, en autant qu'il fasse comme les autres et une à la fois. On se comprend bien?

640           **M. MARIO DESROSIERS :**

          Il n'y a pas de problème, c'est ça, mais c'est juste pour que ça soit clair que ce n'est pas le citoyen Valiquette qui vient poser des questions, il va venir poser des questions pour le Comité des citoyens de la Presqu'île.

645           **LE PRÉSIDENT :**

          Donc, si monsieur Valiquette a des questions pour lui-même, à ce moment-là il le fera savoir et nous en prendrons note.

650           **M. MARIO DESROSIERS :**

          C'est bien.

655           **LE PRÉSIDENT :**

          Merci, Monsieur Desrosiers.

660           Maintenant, je vais demander le représentant de la Chambre de commerce Pierre-Le Gardeur de Repentigny, monsieur Robert Miller et madame Linda Malette. Bonsoir, Madame Malette. Si je comprends bien, monsieur Miller n'est pas là?

**Mme LINDA MALETTE :**

665 C'est ça. Alors, c'est moi qui va lire la demande.

**LE PRÉSIDENT :**

670 Nous vous écoutons.

**Mme LINDA MALETTE :**

675 Alors, Linda Malette. Je suis la directrice générale de la Chambre de commerce Pierre-Le-Gardeur de Repentigny, qui représente 535 entreprises du secteur. Alors:

*Ayant assisté, le 4 décembre dernier, à la séance d'information du BAPE concernant la demande d'agrandissement du site BFI Lachenaie, nous vous demandons impérativement de procéder à une audience publique avant d'aller de l'avant dans ce dossier.*

680 *Par cette demande d'audience publique, nous désirons que les citoyens et les gens d'affaires bénéficient de l'expertise des fonctionnaires des différents ministères concernés par cet agrandissement, entre autres celui du ministère de la Santé et des Services sociaux. Il doit y avoir une consultation ministérielle en rapport avec ce nouveau projet afin de donner l'heure juste sur cette nouvelle étude d'impact.*

685 *Plusieurs éléments relevés lors de la séance d'information du 4 décembre dernier nous portent à demander l'avis d'experts autres que ceux engagés par BFI afin d'obtenir des évaluations objectives sur le projet et ses impacts.*

690 *Le but de notre démarche est de:*

- défendre nos droits à un environnement sain;*
- empêcher les impacts négatifs sur notre santé;*
- préserver la valeur de nos propriétés;*
- sauvegarder notre économie régionale;*
- 695 *– et assurer un milieu de vie de qualité à nos enfants.*

700 *Déjà, plusieurs résidants du secteur Le Gardeur ont de la difficulté à vendre leur propriété puisque, lors des visites, les fréquentes odeurs de vidanges et les fientes de goélands font fuir les acheteurs potentiels. Une baisse de la valeur immobilière des maisons se fait déjà sentir. De plus, un frein au développement résidentiel des secteurs situés à proximité du site de BFI aura un impact certain sur les activités commerciales, ce qui affectera directement le milieu des affaires de notre communauté.*

**LE PRÉSIDENT :**

705

Merci, Madame Malette. Juste pour les fins de la sténotypie, est-ce qu'on pourrait avoir votre prénom, s'il vous plaît.

**Mme LINDA MALETTE :**

710

Linda Malette.

**LE PRÉSIDENT :**

715

Merci, Madame Malette.

**Mme LINDA MALETTE :**

720

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

725

Je vais demander maintenant au Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, monsieur Karel Ménard, de bien vouloir s'avancer. Bonsoir, Monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

730

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame, Monsieur. Donc, c'est la demande d'audiences publiques pour le lieu d'enfouissement technique de Terrebonne (secteur Lachenaie) par BFI Usine de triage Lachenaie ltée écrite par le Front commun.

*Madame la Ministre,*

*Par la présente, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques sous l'égide du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE, pour le projet cité en rubrique.*

735

*Effectivement, nous considérons qu'un projet d'agrandissement d'une telle envergure sur une aussi longue durée et dans le contexte actuel de la gestion des déchets ultimes au Québec, particulièrement sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal, la CMM, doit faire l'objet d'une consultation publique approfondie.*

740

*Plus spécifiquement, nos préoccupations portent sur les aspects suivants.*

745

*Les raisons invoquées par la commission du BAPE en 2003 pour qualifier d'inacceptable le précédent projet d'agrandissement de BFI Usine de triage Lachenaie ltée ne semblent pas avoir été corrigées dans leur ensemble.*

750 *L'entrée en vigueur, le 22 août 2006, du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles, le PMGMR, de la CMM, et la publication à l'automne 2007 de la Comparaison des technologies et des scénarios de gestion des matières résiduelles réalisée dans le cadre du PMGMR de la CMM remettent en question le recours à l'utilisation de lieux d'enfouissement technique pour les matières résiduelles produites sur le territoire métropolitain.*

755 *Les recommandations de la Commission des transports et de l'environnement, la CTE, qui tient des audiences sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles au Québec au début de 2008 pourraient avoir une influence directe sur le travail de cette commission du BAPE et sur ses conclusions.*

760 *Ce projet d'agrandissement, s'il était autorisé, ferait en sorte que ce site continuerait d'accepter près du quart des déchets, 23 %, des déchets de la province destinés à l'enfouissement, et ce, au détriment des efforts de mise en valeur de nos matières résiduelles. La réalisation des recommandations du futur rapport de la CTE pourrait éventuellement en être grandement affectée.*

765 *Et le traitement et le rejet des eaux de lixiviation de ce site par la station d'épuration des eaux usées municipales de Terrebonne-Mascouche soulèvent pour nous des préoccupations quant aux normes de rejet que cette dernière doit respecter et qui diffèrent de celles qui sont contenues dans le Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles.*

770 *En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos meilleurs sentiments.*

Et c'est signé par moi-même, Karel Ménard, directeur général.

775 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Ménard.

780 *Maintenant, je vais demander à monsieur René Cyr, s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer. Bonsoir, Monsieur Cyr.*

**M. RENÉ CYR :**

785 *Bonsoir, Monsieur le Président. Étant donné, Monsieur le Président, que ma demande est semblable, contient beaucoup d'éléments qu'on retrouve dans la demande du CCPL et de la Chambre de commerce de Le Gardeur, je vais seulement vous lire le dernier paragraphe de ma demande. Il se lit comme suit:*

790 *Tous les membres de ma famille demandent des études sérieuses et objectives concernant les impacts d'un tel site à proximité de notre quartier. Le projet d'agrandissement du site BFI demeure la grande inquiétude des gens de mon quartier ainsi que de ma famille.*

*En mon nom personnel, Chantal Dignard, Jean-Sébastien, Mylène Cyr. Merci.*

795 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Cyr.

800 Le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière conjointement avec les CRE de Montréal, de Montérégie, de Laval et des Laurentides, monsieur Gilles Côté, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Côté.

**M. GILLES CÔTÉ :**

805 Bonsoir, Monsieur le Président, les Commissaires. Alors, je vais faire la lecture de la lettre, tout simplement.

810 *Suite à la publication de l'étude d'impact pour le projet cité en rubrique, les cinq conseils régionaux de l'environnement de la région métropolitaine de Montréal sollicitent conjointement, par la présente, la tenue d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur ce projet.*

815 *Le projet envisage que la capacité de ce lieu d'enfouissement soit augmentée de 26 millions de mètres cubes en un lieu qui est considéré comme le plus grand site d'enfouissement du Québec, car on y enfouit déjà près du quart de ce qui est destiné à l'enfouissement pour l'ensemble du Québec. Compte tenu des problèmes d'odeurs et de nuisances qui affectent ce site depuis plusieurs années, il nous semble nécessaire, au nom du droit des citoyens à connaître et à discuter des éléments pouvant affecter leur milieu de vie, que ces aspects soient abordés dans le cadre d'audiences publiques.*

820 *Plus précisément, notre demande est motivée par l'ensemble des éléments suivants.*

825 *D'abord, au mois de mai 2003, le rapport 177 du BAPE concluait que le projet était globalement inacceptable. Or, de l'avis même du promoteur qui juge que ces audiences ne sont pas nécessaires et qui a affirmé lors de la séance d'information du 4 décembre dernier qu'il ne demandera pas lui-même la tenue d'audiences publiques du BAPE, le projet présenté maintenant est essentiellement le même que celui présenté à l'automne 2002.*

*Deuxièmement, les nuisances dues à la présence du site subies par les citoyens à leur*

830 lieu de résidence touchent une population de plus en plus grande, car le territoire entourant le site s'urbanise de plus en plus.

835 Troisièmement, la présence à proximité de l'agrandissement envisagé du site d'un hôpital régional et d'un centre commercial qui consacre la vocation du milieu environnant comme celle d'un milieu de vie, mettant en évidence une incompatibilité d'usages dans ce territoire. Ceci vaut aussi pour l'éventuelle présence, vers 2010, de la voie ferrée et d'une gare du futur train de l'est.

840 Quatrièmement, le nouveau mandat d'initiative de la Commission des transports et de l'environnement de l'Assemblée nationale portant sur la gestion des matières résiduelles dans le but de faire des recommandations sur la révision de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles risque d'avoir des incidences sur la justification du projet ou de certains de ses aspects, notamment en ce qui concerne la durée des autorisations et aux capacités d'enfouissement autorisées au total.

845 Cinquièmement, par son ampleur et sa durée, l'agrandissement de ce site s'inscrit comme un facteur important dans le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles au Québec. Il nous semble de plus en plus évident que l'augmentation de l'offre d'enfouissement vers une capacité largement supérieure aux besoins actuels et à moyen terme est de nature à établir les coûts comparatifs de gestion des matières résiduelles en faveur de l'enfouissement au détriment des efforts qui doivent être consentis à la réduction à la source, au réemploi et au recyclage de nos matières, soit les 3R-V.

855 Nous souhaitons vous rappeler que dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, les conseils régionaux de l'environnement ont pour principe de rechercher et de mettre en application les solutions les plus écologiques qui soient en proposant des moyens d'action et de stratégies basés sur les 3R-V.

860 Nous estimons de plus que le contexte dans lequel ce projet est présenté diffère beaucoup de la situation qui prévalait lors des audiences de 2003 et nous vous demandons de ne pas renoncer aux consultations habituelles auprès des spécialistes des divers ministères concernés sur la recevabilité, l'opportunité et la justification de cet agrandissement, compte tenu des impacts de ce site vécus dans le passé et du gigantisme de ce projet. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

865 Je vous remercie, Monsieur Côté.

Je vais demander maintenant à monsieur Jacques Gagné, président de l'Université du 3e âge de la MRC de l'Assomption. Bonsoir, Monsieur Gagné.

870 **M. JACQUES GAGNÉ :**

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame, Monsieur. Alors, voici lecture de la lettre adressée à madame Beauchamp le 7 décembre 2007. 142 personnes de la région ont cosigné cette lettre, dont les gens de Repentigny, Charlemagne, l'Assomption, Saint-Sulpice, Lavaltrie, 875 Terrebonne et Montréal.

*Madame, depuis février 2003, de nombreuses personnes étudiant à l'UTA MRC de l'Assomption, UTA signifie Université du 3e âge...*

880 - on a pris notre retraite, mais on n'a pas pris notre retraite de la société, Monsieur le Président -

*... ont consacré un temps considérable à étudier différentes problématiques liées à la présence d'un mégadépotoir à Lachenaie. Vous savez sans doute que le lieu d'enfouissement 885 sanitaire, LES dans le temps, LET aujourd'hui, lieu d'enfouissement technique comme on l'appelle souvent, est situé à proximité des villes de Charlemagne et de Repentigny, et à 2 kilomètres du Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur.*

*En mars 2003, tous les étudiants de notre UTA ont appuyé les propositions que nous 890 avons à ce moment-là présentées au BAPE. Le BAPE a par la suite recommandé au gouvernement de prolonger l'ouverture de ce mégadépotoir pour un an seulement, jusque soit mars 2004, et a recommandé aussi, si besoin était seulement, de le prolonger pour quatre ans seulement avec fermeture en 2008.*

895 *Nous sommes à l'aube de 2008 et non seulement le problème n'est pas réglé mais il s'est aggravé de façon considérable. On y déverse actuellement presque 1.5 million de tonnes de matières résiduelles chaque année, alors que nous avons demandé en 2003 la fermeture progressive de ce site et sa fermeture complète en 2008.*

900 *De plus, au printemps 2004, nous avons présenté un mémoire à la CMM, la Communauté métropolitaine de Montréal, dans lequel nous avons développé deux aspects: trouver des alternatives aux mégadépotoirs et promouvoir la régionalisation, c'est-à-dire diviser la grande région de Montréal en six ou sept sections, et demander aux citoyens et aux représentants 905 de chacune de ces sections de trouver des solutions quant à la gestion de leurs déchets. C'est ce que nous appelons la responsabilisation du citoyen.*

*Je conviens avec vous, madame...*

- pas vous, Monsieur le Président, je parle à la ministre -

910 *... que cette dernière option est beaucoup plus difficile à réaliser que d'accepter que la*



*CMM permette à un million de citoyens d'aller jeter leurs ordures dans la cour du voisin qui, lui, doit endurer les odeurs, les fientes des goélands et même certaines nuisances à sa santé.*

915 *Nous savons tous que, dans tout projet de développement durable, trois volets doivent être respectés: l'aspect économique, l'aspect environnemental et l'acceptation sociale. Dans le cas qui nous préoccupe, le mégadépotoir de Lachenaie, seul le volet économique est respecté. Mais que faisons-nous de la protection de l'environnement et de l'acceptation sociale par la communauté environnante?*

920 *De plus, avons-nous le droit, quand on considère les jeunes générations, avons-nous le droit d'hypothéquer leur avenir sur ce plan?*

925 *C'est pourquoi, Madame, nous vous demandons de mettre en place une consultation du BAPE suite à la récente demande d'agrandissement de ce site.*

Signé: Jacques Gagné, président de l'UTA MRC de l'Assomption. Et 142 personnes ont cosigné, Monsieur le Président.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Gagné.

935 Je vais demander maintenant à la Ville de Repentigny, monsieur Louis-André Garceau, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Garceau.

**M. LOUIS-ANDRÉ GARCEAU :**

Bienvenue à Repentigny, d'abord.

940

**LE PRÉSIDENT :**

Ça nous fait plaisir d'être ici.

945 **M. LOUIS-ANDRÉ GARCEAU :**

J'ai été mandaté pour vous présenter la requête de la Ville de Repentigny. Vous comprendrez qu'elle ressemble essentiellement à celle qui a été présentée au préalable par la Ville de Terrebonne et la Ville de Charlemagne. Je me permets quand même de vous en faire lecture.

950

*ATTENDU QUE BFI Usine de triage Lachenaie a déposé une étude d'impact sur*

*l'environnement pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique, tel que prévu à la Loi sur la qualité de l'environnement;*

955            *ATTENDU QUE la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de tenir une séance d'information sur le projet le 4 décembre dernier:*

960            *ATTENDU QUE les citoyens de la Ville de Repentigny subissent les impacts environnementaux et sociaux du lieu d'enfouissement technique de BFI;*

*ATTENDU QUE BFI Usine de triage Lachenaie demande un agrandissement de sa capacité d'enfouissement de 26 500 000 mètres cubes pour les 17 prochaines années;*

965            *ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une Politique de gestion des matières résiduelles qui exige la mise en valeur de 65 % des résidus pouvant être mis en valeur;*

970            *ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a adopté son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles qui comporte la prise en charge par les secteurs géographiques des installations de mise en valeur, de traitement et d'élimination des matières résiduelles produites dans chacun de ces secteurs;*

*ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement du lieu d'enfouissement technique devrait être coordonnée avec les objectifs du PMGMR de la CMM et en être réduite d'autant;*

975            *ATTENDU QUE la capacité d'enfouissement autorisée devrait servir uniquement pour les matières résiduelles;*

980            *ATTENDU QUE la Ville de Repentigny et ses citoyens subissent les inconvénients découlant de l'élimination des matières résiduelles en bordure immédiate de leur territoire;*

*ATTENDU QUE la Loi sur le développement durable prescrit que l'administration prenne en compte dans le cadre de ses différentes actions l'ensemble des principes suivants:*

985            *– les personnes ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature;*

*– les actions de développement doivent être entreprises dans un souci de solidarité sociale;*

990            *– les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernées;*

– les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts.

995

*ATTENDU QUE la Ville de Repentigny désire demander des audiences publiques afin d'éclaircir l'adéquation entre les objectifs de mise en valeur du PMGMR de la CMM et les capacités d'élimination du lieu d'enfouissement technique de BFI Usine de triage Lachenaie;*

1000

*il a donc été résolu à l'unanimité que la Ville de Repentigny demande à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de tenir une audience publique afin de se prononcer sur le projet d'agrandissement de BFI Usine de triage Lachenaie.*

1005

Évidemment, on a transmis aux municipalités limitrophes ladite résolution. Également, on l'a transmise à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et au président de la Communauté métropolitaine de Montréal.

**LE PRÉSIDENT :**

1010

Merci, Monsieur Garceau.

Je vais demander maintenant à monsieur Michel Legris, s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer. Bonsoir, Monsieur Legris.

1015

**M. MICHEL LEGRIS :**

Bonsoir Monsieur, Madame, Monsieur. C'est une requête que j'ai fait parvenir à madame Line Beauchamp, ministre de l'Environnement, pour tenir une audience publique concernant l'agrandissement du dépotoir de Lachenaie.

1020

*Madame la Ministre,*

*Dans le cadre du processus en cours concernant le projet d'agrandissement du dépotoir de Lachenaie, la présente est pour vous demander de tenir une audience publique afin que la population puisse obtenir l'information nécessaire et peut-être, souhaitons-le, donner son avis avant votre décision finale, si elle n'est pas déjà prise.*

1025

*Il est pour le moins préoccupant de constater que ce n'est qu'à la phase – cette fois-ci, plus que terminale – qu'elle peut s'exprimer, ayant même à déplorer que le processus normal prévu pour la tenue d'une audience publique n'a pas été suivi intégralement.*

1030

*Selon les dires du promoteur, lors de la soirée d'information du 3 décembre, il y aurait encore une fois urgence d'agir. Force est de constater que la CMM a continué à se traîner les pieds en ne prenant pas les mesures appropriées pour régler efficacement le dossier, tout*

1035 *comme les fois précédentes: en 1995 et en 2003 (passons sous silence le décret d'urgence alors même que le BAPE n'avait pas terminé ses travaux. En 2004 à Sainte-Sophie et en 2005 à Saint-Thomas).*

1040 *Faut-il rappeler que Laval, Longueuil, Montréal, sa couronne nord-ouest et sa couronne sud, sont pourtant bien pourvues en zones blanches leur permettant de traiter leurs vidanges chez elles, leur évitant de les exporter dans la cour des voisins, entre autres dans la nôtre?*

*Le projet qui vous est soumis est loin de respecter les lignes directrices de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008.*

1045 *Les informations transmises par le promoteur permettent de constater que, entre autres:*

1050 *Premièrement, la très grande partie des vidanges qu'on prévoit empiler proviendra de la CMM qui, après avoir tenté en 2003 de retarder l'échéancier jusqu'en 2013, a réussi à faire autoriser son PMGMR qui repousse indéfiniment les échéances en créant un concept d'année horizon non fixée dans le temps.*

1055 *Deuxièmement, le système imaginé par les apprentis sorciers vise à contrer – à grands frais – les problèmes engendrés par l'empilement pêle-mêle, la très grande partie des matières acheminées au dépotoir pouvant être traitées à leur source parce qu'elles sont soit utilisables, soit recyclables, soit compostables.*

1060 *Bien plus, le système sophistiqué pour traiter le jus de dépotoir et les gaz puant les oeufs pourris n'est rendu nécessaire qu'en raison de l'enfouissement des matières putrescibles qu'un compostage domestique ou local peut traiter à moindre coût, matières seules responsables de la présence des charognards volants que sont les goélands.*

1065 *Troisièmement, le site choisi, semble-t-il étanche, et le système de trappe imaginé (à long terme, pour les générations futures, quelle garantie avons-nous que l'argile demeurera étanche?) pèchent fortement à l'encontre du principe de précaution que votre prédécesseur Mulcair a souvent invoqué dans ses interventions. Et, un jour ou l'autre, qui paiera pour décontaminer ce site?*

1070 *Quatrièmement, la présence du dépotoir nie à la population du bassin versant le droit de vivre dans un environnement sain, qu'elle soit de Lachenaie, de Charlemagne, de Le Gardeur ou de Repentigny.*

1075 *Outre ce qui précède, j'ai intérêt à ce qu'une audience publique du BAPE soit tenue parce que mes propres vidanges, si minimes soient-elles, ne sont pas traitées dans la région. En effet, malgré que le dépotoir de Lachenaie soit dans ma cour, celui-là que l'on veut convertir en montagne de vidanges, qu'on appellerait «le mont Dépotoir», la Ville de Repentigny n'a*

*presque rien fait pour sensibiliser sa population au problème causé par l'exportation de nos vidanges... ailleurs. Elle a même renouvelé le contrat pour continuer à les exporter à Saint-Thomas.*

1080 *Madame la Ministre, je vous prie de demander au BAPE de tenir des audiences publiques afin de recevoir l'information qu'il me manque, notamment en regard de la mise en place effective des PMGMR des différentes municipalités susceptibles d'être desservies par le dépotoir; deuxièmement, de pouvoir entendre les explications de la Commission de la protection du territoire agricole quant à sa décision d'exclure de la zone agricole les lots visés (à remarquer que*  
1085 *la Commission de la protection du territoire agricole n'était pas présente lors d'audiences semblables comme à Lachenaie en 1995 et 2003) à Matane, à Sainte-Sophie et à Saint-Thomas, dans ce dernier cas, malgré une demande semblable faite au ministre Mulcair.*

1090 *Je vous prie donc de faire le nécessaire pour qu'un représentant de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec soit convoqué péremptoirement.*

1095 *De plus, étant donné qu'une forte majorité des 82 municipalités composant la CMM n'ont pas jugé bon de poser en temps opportun des actions crédibles pour régler les problèmes causés par leurs vidanges, je vous demande à voir à obliger leurs maires à assister à toutes les séances du BAPE afin qu'ils se sensibilisent personnellement – et non par estafette interposée – et prennent illico leurs responsabilités. La même exigence vaudrait pour les députés de Terrebonne, Masson et l'Assomption.*

1100 *Aussi, il y aurait lieu de...*

**LE PRÉSIDENT :**

Aucune manifestation, s'il vous plaît.

Merci.

1105

**M. MICHEL LEGRIS :**

Je suis venu seul, moi.

1110 *Aussi, il y aurait lieu que vous demandiez au président du BAPE...*

– je parle à la ministre –

1115 *... de retenir les services de madame Nicole Boulet pour présider les travaux de cette commission et ceux de monsieur Jacques Pelletier pour l'assister, eux dont le rapport numéro 211 dans le dossier de Saint-Thomas pourrait s'appliquer quasi intégralement dans celui de*

*Lachenaie, l'imbécillité humaine étant un point commun à ces deux dossiers.*

1120 *Enfin, considérant que les populations les plus touchées par les différents inconvénients résident à Lachenaie, Charlemagne, Le Gardeur et Repentigny, les séances publiques devraient se tenir à proximité, soit au Centre Laurent-Venne de Le Gardeur, soit au Centre communautaire de Charlemagne, soit à Repentigny.*

1125 *Veillez accepter, Madame la Ministre, mes salutations distinguées.*

*Michel Legris, responsable du GAVAD, groupe d'aide aux victimes d'agression dépotoirale.*

**LE PRÉSIDENT :**

1130 *Merci, Monsieur Legris.*

1135 *S'il vous plaît, j'ai bien spécifié ce soir dans mon discours que je ne veux aucune manifestation. Donc, je vous demande par respect pour les gens qui sont dans cette salle, pour les personnes-ressources, pour la commission, de ne pas manifester en tout temps. Merci.*

*Maintenant, je vais demander à monsieur François Valiquette, s'il vous plaît, de bien vouloir s'avancer. Bonsoir, Monsieur Valiquette.*

1140 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

1145 *Bonsoir, Monsieur le Président, Commissaires. Monsieur le Commissaire, si vous permettez, je vais faire ma courte lecture de ma demande. Je veux juste faire un court commentaire sur ce que Mario Desrosiers a dit par la suite, très, très court.*

**LE PRÉSIDENT :**

*Parfait.*

1150 **M. FRANÇOIS VALIQUETTE :**

*Merci. Alors:*

1155 *Madame la ministre,  
Compte tenu de nos démarches actuelles (dont l'élaboration de notre recours éventuel), nous devons procéder à la présente demande sans préjudice et sous toute réserve de nos droits.*

1160 *Ainsi, par la présente, subsidiairement à notre lettre de mise en demeure du 12 décembre 2007, à laquelle vous n'avez pas encore répondu, nous sollicitons la tenue d'audiences publiques par l'entremise du Bureau d'audiences publiques en environnement pour le nouveau projet d'agrandissement du LET ci-haut mentionné.*

1165 *Dans le cadre de la présente demande et du dossier devant le BAPE, nous vous référons particulièrement aux documents suivants (ci-annexés) que nous vous demandons de considérer comme autant de parties intégrantes de la présente aux fins d'en extraire l'essence de nos motifs pour supporter la tenue d'audiences publiques dans ce dossier.*

1170 *D'abord, notre mise en demeure à votre attention du 12 décembre 2007; second document, la lettre de demande d'audiences publiques du CCPL du 22 décembre 2007, que j'ai jointe annexée, extraite du site lanauvert.net; et le troisième document, la lettre du CCPL du 21 novembre 2007 à votre attention et notamment l'annexe «Nouveau contexte» extraite du site lanauvert.net.*

1175 *En outre, nous appuyons entièrement et faisons nôtres les motifs et les demandes du CCPL dans sa lettre de demande d'audiences publiques précitée.*

*Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux et de notre inquiétude face à vos choix démocratiques.*

1180 *Juste faire un petit commentaire, ce n'est pas long. Ce que je voulais vous dire, Monsieur le Président, c'est que le citoyen François Valiquette ne reconnaît pas la validité de votre commission pour les raisons présentées dans ma demande. J'entends contester prochainement par un recours extraordinaire devant la Cour supérieure le processus irrégulier suivi dans le cadre de l'évaluation environnementale de ce nouveau projet. Cependant, le Comité des citoyens de la*  
1185 *Presqu'île de Lanaudière m'a demandé d'agir pour lui.*

*En conséquence, c'est sans préjudice et sous toute réserve de mes droits relatifs à ma démarche personnelle que je vais agir devant vous. Merci.*

1190 **LE PRÉSIDENT :**

*Parfait, merci, Monsieur Valiquette.*

1195 *Je vais inviter maintenant le porte-parole du promoteur à nous présenter son équipe et, par la suite, à expliquer dans une quinzaine de minutes maximum son projet. Donc, vous comprendrez, Monsieur Marron, il est déjà presque 8 h 10, donc à 8 h 23 exactement on arrête et on prend une pause. Donc, veuillez être concis. Et je vous laisse la parole.*

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1200

D'accord. Merci, Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire, Mesdames, Messieurs.

1205

Donc, à ma gauche, monsieur Daniel Boisvert de la firme Nove-Environnement qui a réalisé l'étude d'impact; à ma droite, monsieur Thierry Pagé de la firme Odotech qui a fait toutes les études relatives aux modélisations odeurs et dispersion des contaminants dans l'air; et à la table derrière moi, monsieur Yves Normandin, vice-président BFI; monsieur Paul-André Biron qui va s'occuper des projections; madame Hélène Desnoyers de la firme Nove, en support; et Marie-Odile Fouchécourt de la firme Sanexen qui a réalisé l'étude toxicologique.

1210

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

1215

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Donc, Mesdames et Messieurs, le projet que nous vous présentons ce soir vise à répondre aux besoins...

1220

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, Monsieur Marron, mais je préférerais que vous vous adressiez aux participants dans la salle plutôt qu'à la commission. On va vous entendre très bien quand même.

1225

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Très bien.

**LE PRÉSIDENT :**

1230

Merci.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1235

Le projet que nous vous présentons ce soir vise en premier lieu à répondre à 30 % des besoins de la CMM en élimination de ses matières résiduelles pour les 17 années à venir. C'est également un projet qui prend en compte les préoccupations qui avaient été exprimées par la communauté suite aux audiences qui avaient été tenues en 2003 sur le même projet.

1240

Donc, je vais prendre quelques minutes pour vous décrire le projet, les impacts qui en



découlent ainsi que les mesures d'atténuation et le suivi environnemental associé.

1245 Donc, le projet proposé a été élaboré par BFI Canada, qui est une société canadienne qui oeuvre dans les différents secteurs d'activités du domaine de la gestion des matières résiduelles depuis la collecte, le tri, le recyclage, poste de transfert, valorisation et projet d'élimination, qui est le projet que nous vous présentons ce soir. Également, l'équipe en place sur le site de Lachenaie est une équipe stable qui est en place depuis 17 ans et qui agit dans ce dossier avec une vision proactive de la gestion du site et le respect de l'environnement.

1250 Il faut préciser que le site de Lachenaie est le seul site présent sur le territoire de la CMM et que l'on reçoit actuellement et que l'on vise à recevoir pour les années à venir environ 30 % des matières résiduelles destinées à l'élimination produites sur le territoire de la CMM.

1255 La justification du projet s'appuie d'une part sur l'entrée en vigueur du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMM qui est entré en vigueur en août 2006; d'autre part, sur l'absence d'alternatives réalistes à court ou moyen terme pour l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la CMM.

1260 Par ailleurs, le projet présenté avait été jugé en 2002 acceptable sur les plans technique et environnemental par le ministère de l'Environnement, et c'est un projet qui bénéficie de quatre années d'exploitation qui ont permis de créer des conditions comparables à ce que sera le projet au cours des 17 années à venir.

1265 On voit sur cette carte, en orange, la localisation de la partie autorisée en 2004 pour un volume de 6,5 millions de mètres cubes. Et on voit, en bleu, le reste de la superficie de ce qu'on appelle le secteur nord, qui fait l'objet de la demande qui vous est présentée ce soir.

1270 Le concept retenu pour le secteur nord est identique à celui qui a été présenté en 2003. On a une coupe à l'échelle qui montre avec des échelles horizontales et verticales identiques ce que peut être à peu près la géométrie du site en coupe. Et on a une coupe en dessous avec l'échelle verticale exagérée de manière à montrer à quelle hauteur on se situe par rapport à l'élévation maximale, assurant l'intégration visuelle au paysage. Et le projet proposé se trouve à environ 25 mètres en dessous de ce niveau d'intégration.

1275 C'est une version réduite du projet présenté en 2002 qui avait une capacité de l'ordre de 39,5 millions de mètres cubes. Le projet du secteur nord avec une hauteur réduite est à 33 millions de mètres cubes. Donc, 6,5 millions de mètres cubes autorisés en 2004, donc le volume du projet qui vous est présenté ce soir est de 26,5 millions de mètres cubes.

1280 C'est une exploitation qui va se faire dans la continuité des opérations actuelles, des activités en cours et qui va s'appuyer sur des méthodes et des techniques éprouvées, et tout en signalant que BFI est toujours à la recherche de solutions innovantes pour réduire les impacts

pouvant être associés à la gestion du site.

1285 Le secteur actuellement autorisé sera comblé à la mi-2008. Le projet proposé devrait avoir une durée de vie d'environ 17 ans, pour un tonnage annuel de 1 300 000 tonnes, pour donc être comblé en 2025, date à laquelle, selon les prévisions du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMM, les infrastructures d'élimination de gestion des déchets ultimes, usine de gazéification entre autres, auront été mises en place.

1290 Et donc, après le remplissage du site, on aura au moins une période de 30 ans postfermeture qui assurera le suivi du site après sa fermeture.

1295 Le coût de l'avant-projet était d'environ 2 M\$ et les retombées économiques du projet se traduisent par une quarantaine d'emplois directs sur le site; un maintien du fonds environnemental du secteur Lachenaie de Terrebonne et des retombées annuelles de près de 12 M\$ en contrat de biens et services avec des entreprises locales.

1300 Or, les impacts ont été déterminés en se fondant sur un suivi exhaustif des paramètres environnementaux du site. Elles tiennent compte également des mesures d'atténuation mises en place depuis 2003 et elles s'appuient sur une connaissance actualisée du milieu récepteur.

1305 Le milieu récepteur que l'on voit ici, la zone en vert représente une zone boisée. En rouge, ce sont des secteurs urbanisés, le quartier de la Presqu'île, Charlemagne, le Carrefour des fleurs et, à l'angle des autoroutes 640 et 40, l'Hôpital de Le Gardeur. Et l'on voit apparaître ici le zonage agricole qui ceinture l'essentiel du site.

1310 Les mesures d'atténuation et de suivi environnemental, qui sont présentées ce soir, s'attachent aux principales préoccupations qui avaient été exprimées lors des audiences de 2003, à savoir: qualité des eaux souterraines, émissions de biogaz, qualité de l'air incluant les odeurs, la présence des goélands, les risques pour la santé et la qualité de vie.

1315 L'inquiétude relative à la qualité des eaux souterraines est associée à la crainte qu'ont les gens que la présence du site puisse avoir un impact sur la qualité des eaux souterraines. Il faut préciser que le site se trouve sur une zone d'argile particulièrement étanche et d'une grande épaisseur. Il y a un système de collecte de lixiviat et un traitement du lixiviat conforme aux normes.

1320 Le suivi de la qualité des eaux souterraines se fait à partir d'un suivi très exhaustif. On peut citer 18 puits, 3 campagnes par année, 27 paramètres, dont l'analyse permet de conclure qu'il n'y a aucune altération de la qualité des eaux souterraines associée à l'exploitation du site.

Pour en avoir le coeur net, BFI a mandaté l'École polytechnique pour un projet de recherche qui a débuté il y a environ un an. Et pour le projet qui nous concerne ce soir, les deux

1325 conclusions majeures qui peuvent être retenues, c'est que, d'une part, la qualité des eaux salées  
présentes sous le site sont des eaux salées d'origine naturelle liées à la désalinisation des argiles  
de Champlain, qui ont été déposées dans un milieu salin. Et le deuxième, ces études confirment  
l'excellente étanchéité de la couche d'argile. Donc, c'est un site particulièrement apte à protéger  
la qualité de l'eau souterraine qui est malheureusement inapte, enfin, impropre à la  
1330 consommation.

Les émissions de biogaz sont contrôlées grâce à un système de confinement et de  
captage très efficace. Le biogaz capté est ensuite détruit dans des torchères – on en voit  
quelques exemples ici – et lors de la production d'électricité dans une centrale de 4 mégawatts qui  
1335 est en service depuis 1996.

Le suivi s'appuie sur la mesure en continue du gaz méthane en deux stations, la mesure  
en continu du système de mise en dépression de captage de biogaz, l'échantillonnage de l'air  
ambiant en quinze localisations quatre fois par année, et des relevés mensuels des émissions à la  
1340 surface du site.

En ce qui concerne la qualité de l'air et les odeurs, il y a une politique de contrôle des  
chargements odorants à la source chez le générateur susceptible d'entraîner des épisodes  
d'odeurs. Également, différents systèmes de traitement des odeurs à la source à l'aide d'agents  
1345 neutralisants ont été mis en place sous forme de clôtures fixes ou mobiles.

Le suivi s'appuie sur la mesure en continu de l'hydrogène sulfuré, odeurs d'oeufs pourris;  
des campagnes régulières de mesures des composés organovolatils, très importants dans les  
études toxicologiques pour les effets sur la santé; le suivi des plaintes et des observations  
1350 réalisées par le comité de suivi des citoyens. Et en 2007, une période de suivi dans le quartier de  
la Presqu'île avec une équipe interne de BFI, qui s'est déroulée sur environ trois mois et qui a  
permis d'avoir un portrait très précis de la situation en ce qui a trait aux odeurs.

Autre inquiétude qui était l'effarouchement des goélands. Il y a eu une intensification des  
1355 programmes d'effarouchement des goélands par le maintien d'un effarouchement du lever du soleil  
au coucher du soleil, sept jours sur sept, avec pour résultat que, à partir de 2006, il n'y a  
quasiment plus de goélands qui viennent sur le site de BFI.

Également un aspect qui était très important, et on le comprend, c'est celui des risques  
1360 pour la santé. Il y a eu une étude toxicologique réalisée à partir de tous les suivis exhaustifs que  
j'ai présentés tout à l'heure. Les niveaux de risque sont jugés négligeables en regard des lignes  
directrices du ministère de la Santé et des Services sociaux, et ceci, même pour une exposition  
quotidienne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pendant 70 ans.

1365 Les risques liés à la qualité de vie sont abordés dans le cadre d'une gestion

1370 systématique et rigoureuse des impacts pouvant avoir une influence sur cette qualité de vie. On en a évoqué certains.

1375 Ça a été complété au cours des dernières années par un programme de communication très développé, par une ligne *BFI à l'écoute* 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, pour des gens qui veulent signaler des éléments; le programme MOBIUS, qui est un programme de formation des élèves d'école qui viennent visiter le site; des chroniques environnementales paraissant chaque semaine dans les revues locales qui traitent des aspects liés au site et à la gestion générale des déchets; une journée portes ouvertes, dont la plus récente s'est déroulée au mois de décembre l'an dernier où on a accueilli 1 000 personnes; le maintien du comité de citoyens pour le suivi des odeurs et comité de vigilance, qui sont des exigences du décret.

1380 En conclusion, le projet qui vous est présenté répond donc au tiers des besoins de la CMM en matière d'élimination. C'est la version réduite d'un projet qui a été accepté par le gouvernement au plan environnemental et technique précédemment. C'est un site établi, aménagé et géré suivant les plus hauts standards, et c'est un projet qui tient compte des préoccupations des citoyens.

1385 Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

1390 Je vous remercie, Monsieur Marron. Est-ce que vous avez des documents à déposer ce soir?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1395 Oui. On a déposé toute une série de documents qui faisait référence à la liste de documents que vous nous aviez soumise lorsqu'on s'était rencontrés.

**LE PRÉSIDENT :**

1400 Parfait. Est-ce que vous pourriez, en sus, déposer votre présentation de ce soir, s'il vous plaît?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui, c'est déjà fait.

1405 **LE PRÉSIDENT :**

C'est déjà fait, merci.

1410 Le BAPE cherche constamment à améliorer ses façons de faire et nous sollicitons votre participation pour répondre à un court sondage disponible à l'arrière de la salle auprès de mesdames Olivier et Hawey. En y répondant, vous nous aidez à bonifier les travaux des commissions du BAPE.

1415 Nous allons prendre une pause de quinze minutes. Et pendant celle-ci, je vous invite à vous inscrire au registre tenu par madame Olivier, ce dernier étant maintenant ouvert. Pour ceux qui seraient intéressés à accompagner la commission lors de la visite du LET, je vous invite à vous inscrire auprès de madame Hawey. Merci. À tantôt.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

1420

**REPRISE DE LA SÉANCE**

**LE PRÉSIDENT :**

1425 Je vais inviter à l'avant monsieur Mario Desrosiers. Bonsoir, Monsieur Desrosiers.

**M. MARIO DESROSIERS :**

1430 Bonsoir. Je peux y aller?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, oui, allez-y.

1435 **M. MARIO DESROSIERS :**

1440 Au printemps 2005, cinq patients du Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur sont contaminés par le champignon *aspergillus fumigatus*. De ces cinq, un patient est décédé. Le 6 juin 2005, l'Institut national de recherche scientifique Armand-Frappier émettait un rapport d'analyse microbiologique.

1445 Dans ses conclusions, l'Institut faisait mention d'une possible contamination due à la proximité d'un dépotoir. À l'automne 2005, le docteur Jerry Bédard du Centre de santé et des services sociaux du sud de Lanaudière a fait une demande d'investigation à la Direction de la santé publique.

Quelles sont les études et les suivis entrepris par la Direction de santé publique sur cette question? Et peut-on obtenir les rapports de ces analyses?

1450 **LE PRÉSIDENT :**

Je vais aller vers le ministère de la Santé et des Services sociaux. Monsieur Hakizimana, s'il vous plaît, pouvez-vous répondre à cette question?

1455 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, je peux répondre à cette question.

**LE PRÉSIDENT :**

1460

On vous écoute.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

1465

Effectivement, en date du 7 novembre 2005, nous avons reçu à la Direction de la santé publique et d'évaluation de Lanaudière, nous avons reçu une demande formelle d'une étude environnementale au pourtour du CH Le Gardeur parce qu'on disait effectivement qu'il y avait eu à l'hôpital même, il y avait eu quelques patients qui auraient eu l'*aspergillus fumigatus*, qu'il y aurait eu six cas de colonisation bronchique, qu'un rapport d'enquête interne du service de prévention du

1470

CH Le Gardeur avait fait une enquête interne et avait trouvé qu'il y avait quelques moisissures à deux endroits, notamment sur un système de ventilation et puis à un autre endroit aussi, je pense sur un appareil de respiration, en tout cas quelque chose comme ça.

1475

Et puis on nous informait aussi qu'on nous transmettait en même temps un rapport de l'Institut national de recherche, qui disait qu'ils avaient fait une enquête, une investigation interne, mais qu'ils n'avaient pas trouvé de moisissure ni de levure à l'intérieur de l'hôpital et même à l'extérieur.

1480

Et paradoxalement, le rapport de l'Institut concluait, en tout cas dans sa conclusion disait que le site d'enfouissement de BFI situé au voisinage de l'hôpital pourrait être une source sporadique donc à cette moisissure-là. Ça ne concordait pas avec ce qui était dans le rapport. Mais de toute façon, on avait le rapport interne du service de Le Gardeur, on pouvait procéder à partir de là.

1485

Bon, qu'est-ce que, nous, nous avons fait à la Direction de la santé publique, nous avons analysé le rapport. Nous avons convoqué nos services spécialisés en maladies infectieuses. Ils ont regardé. On a consulté une des personnes les plus, disons, compétentes en matière d'étude sur les moisissures, les champignons, qui est docteure Marie-Alix D'Halewoyen, qui est venue nous supporter. Et nous avons regardé tout cela. Nous avons consulté également

1490

la littérature. Nous avons constaté certaines choses.

1495 D'abord que l'*aspergillus fumigatus* est une moisissure qui est ubiquitaire, donc qu'on peut trouver partout dans l'environnement. Et puis deuxième constat, on a trouvé que cette moisissure-là, on la retrouve effectivement sur les sites d'enfouissement. Mais étant donné que généralement, les déchets sont enfouis quotidiennement, au moment où cette spore est renvoyée... disons, les moments les plus propices, c'est au moment de la manipulation mécanique, c'est au moment où il y a des déversements des camions qui arrivent avec des déchets. Mais comme ces déchets sont ensuite enfouis, les spores se retrouvent très difficilement à des distances à plus de 500 mètres à partir des sites.

1500 Donc, ce que je veux dire par là, c'est que, au-delà de 500 mètres, on retrouve uniquement le bruit de fond. On retrouve une concentration de cette moisissure qui est comparable avec... qui est naturelle, en fait, dans l'environnement. Et puis c'est une moisissure aussi qu'on retrouve dans des endroits où on trouve de la matière végétale en putréfaction avec un peu d'eau. Donc, ça veut dire que là où il y a du boisé, on peut aussi en trouver. On peut trouver qu'il y a cette moisissure-là qui se développe là.

1510 Mais comme c'est ubiquité, aussi c'est bien normal. Même ici dans la salle, si on en cherchait, on en trouverait, certainement on trouverait quelques *aspergillus fumigatus*.

Donc, on a regardé tout ça et puis... excusez, je vais consulter aussi quelques notes parce que je connaissais bien, je me suis bien préparé pour prendre des notes pour ce dossier-là.

1515 Alors, nous avons conclu qu'une enquête environnementale n'était pas tout à fait nécessaire. L'enquête environnementale... excusez, je vais me reprendre un peu.

1520 Alors, après avoir écouté les avis de tous les experts, après avoir revisité tous nos dossiers où est-ce qu'ils ont trouvé ça, comment cette moisissure se développe à l'extérieur, et puis l'absence de résultat au niveau du rapport des études, nous avons trouvé que l'enquête n'était pas nécessaire. Nous avons plutôt conseillé que le système de ventilation soit nettoyé et que des mesures de salubrité soient prises pour l'intérieur du bâtiment, qu'on surveille surtout s'il n'y a pas d'accumulation d'eau dans les murs, etc. Donc, c'est globalement comme ça que nous avons géré le dossier.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

1530 Parfait. Si je comprends bien, les constats qui ont été relevés, finalement il y en a deux. Le premier, ce serait que la propagation de ces spores ne va pas au-delà de 500 mètres. Et le deuxième, c'est que ces spores-là se retrouvent partout dans l'environnement. Et d'ailleurs, on pourrait même en retrouver ici. C'est bien ce que je comprends de votre réponse?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

C'est exactement ça.

1535

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie, Monsieur Hakizimana.

1540

Oui, Monsieur Fortin.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Et depuis 2005, avez-vous eu d'autres cas qui ont été soulevés?

1545

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non.

1550

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Depuis deux ans, depuis les deux dernières années, depuis que vous avez notamment nettoyé le système de ventilation?

1555

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non. En fait, nous avons appelé le docteur Jerry Bédard. Il a rencontré un des cadres de la Direction de la santé publique. Nous lui avons expliqué toute notre démarche et le dossier s'est clôturé là-bas. Depuis ce temps-là jusqu'à aujourd'hui, on n'a jamais reçu d'autres indications comme quoi il y a eu d'autres cas.

1560

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce qu'il y a d'autre documentation à ce jour, de la documentation de pointe qui est venue compléter celle qui a été consultée en 2005?

1565

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. En 2005, nous avons fait une revue de littérature complète. Je pourrais éventuellement déposer cette revue-là. Et puis nous avons fait un rapport évidemment pour soutenir toute notre démarche. Mais après ça, on n'a pas continué. Donc, ce n'était pas nécessaire.

1570



**LE PRÉSIDENT :**

1575

Vous pourriez nous déposer ce rapport?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

1580

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1585

Excellent, merci. Merci, Monsieur Desrosiers.

Monsieur Marco Legrand, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Legrand.

**M. MARCO LEGRAND :**

1590

Bonsoir, Monsieur le Président. Ma question, j'ai un petit préambule. Je me présente. Moi, Marco Legrand, j'habite sur le chemin de la Cabane Ronde à Mascouche.

1595

Le chemin de la Cabane Ronde est situé à l'ouest du futur agrandissement du site d'enfouissement. C'est un rang de campagne qu'il n'y a pas d'aqueduc municipal présentement. Et comme il a été expliqué dans la présentation du promoteur, les puits artésiens, c'est de l'eau salée. Ça fait qu'il y a certaines personnes qui puisent leur eau pareille dans l'eau salée mais, pour la consommation personnelle, c'est un petit peu difficile.

1600

Ma question, c'est au niveau de l'eau de surface. Est-ce qu'il y a des études sur les risques toxicologiques de prendre les eaux de surface pour notre alimentation et pour abreuver le bétail?

**LE PRÉSIDENT :**

1605

D'accord. Monsieur Marron, est-ce qu'au niveau du promoteur, il y a eu des études qui ont été réalisées relativement à savoir toute la question de la qualité des eaux de surface et si cette eau est susceptible d'alimenter soit les animaux ou encore plus spécifiquement la population qui utiliserait ces eaux de surface là pour s'alimenter en eau potable.

1610

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1615

En ce qui concerne les eaux de surface qui migrent sur le site et qui en sortent, il y a un suivi très exhaustif qui est fait avec des campagnes d'analyse régulières. Ce que l'on peut dire, il y avait également deux anciennes bandes de déchets qui ont fait l'objet d'analyses exhaustives et qui démontraient qu'il n'y avait pas d'impact particulier sur l'environnement.

1620 Mais pour répondre à monsieur dans son questionnement, une des constantes générales, c'est que lorsqu'on veut utiliser une eau de surface, on se trouve à faire face à une eau particulièrement sensible à toutes sortes de contamination qui peut être amenée par les animaux, la décomposition végétale et autres. Il y a toujours un grand risque à utiliser une eau de surface, dépendant des activités qui peuvent se trouver en amont. Il arrive quelques fois que dans le suivi des eaux de surface que l'on fait, la charge de contaminants soit plus élevée à l'entrée sur le site qu'à sa sortie.

1625 Donc, je déconseillerais personnellement dans un tel milieu, où on a que 1 à 2 mètres de sable avec une eau qui circule en surface de l'argile, de l'utiliser à des fins de consommation humaine. C'est prendre un risque.

**LE PRÉSIDENT :**

1630 Au niveau du ministère de l'Environnement, est-ce qu'il y a des études qui ont été réalisées relativement à ces eaux de surface là en ce qui concerne le chemin...

**M. MARCO LEGRAND :**

1635 De la Cabane Ronde, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1640 ... de la Cabane Ronde? En fait, c'est le chemin qui est complètement à l'ouest du site, effectivement.

**M. MARCO LEGRAND :**

1645 Juste comme complément, sur les dessins qu'il y a à l'arrière, le ruissellement, les flèches de ruissellement se dirigent directement à l'endroit où j'habite. Ça fait que c'est un petit peu angoissant.

**M. JEAN MBARAGA :**

1650 Oui, Monsieur le Président, je vais répondre de façon générale. Je laisserai la parole à ma collègue Marie-Josée Gauthier pour répondre de façon plus particulière de ce dossier-là.

1655 De façon générale, le ministère ne conseille jamais, jamais d'utiliser l'eau de surface comme eau potable pour les humains sans traitement. C'est aussi simple que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1660

**M. JEAN MBARAGA :**

Mais pour ce qui est de son cas particulier, je laisserais Marie-Josée Gauthier répondre à cette question, si elle a de l'information additionnelle évidemment.

1665

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, Monsieur Mbaraga. Oui, Madame Gauthier?

1670

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Je n'ai pas d'information additionnelle, si ce n'est que le ministère de l'Environnement n'a pas fait d'étude particulière sur le chemin de la Cabane Ronde pour les eaux de surface.

1675

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Gauthier.

Monsieur Marron, quel est le sens de l'écoulement des eaux de surface du site?

1680

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

On va afficher une carte à l'écran. On a ici, donc pour s'orienter, le nord est sur le côté droit de ce plan, on a ici la section en exploitation, la zone faisant l'objet de la demande. L'écoulement général est situé du nord vers le sud. On a une légère pente qui nous envoie vers la rivière. Et donc, comme l'indiquent les flèches qui sont là-dessus, on a des eaux qui pénètrent sur le site et on a un écoulement qui tend à se concentrer.

1685

On voit ici un bassin existant des eaux de surface destiné à retenir les matières en suspension lors des pluies, un bassin projeté. La même chose de ce côté où les eaux, après avoir ceinturé le site, repartent dans ce fossé-là et ensuite traversent l'autoroute pour aller vers la rivière.

1690

**LE PRÉSIDENT :**

Lorsque vous parlez de la rivière, ce n'est pas la rivière Mascouche, mais bien la rivière des Mille-Îles ou...

1695

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1700

Oui, la rivière des Mille-Îles exactement.

**LE PRÉSIDENT :**

1705

Donc, il n'y a rien qui se dirige vers le chemin de la Cabane Ronde.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

1710

Non. L'ensemble des fossés de drainage, d'ailleurs si on avait une photographie aérienne, montrerait qu'on a une orientation nord-sud.

**LE PRÉSIDENT :**

1715

Parfait. Merci, Monsieur Marron. Je vous remercie.

**M. MARCO LEGRAND :**

Merci.

1720

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Suzanne Caumartin, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Caumartin.

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

1725

Bonsoir, Monsieur le Président. Monsieur, Madame les Commissaires, bonsoir.

1730

Alors, ma question est la suivante. La Direction de santé publique a-t-elle pris connaissance des avis d'infraction émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs depuis 2003? Et, si oui, peut-on nous fournir leurs commentaires sur ces avis?

**LE PRÉSIDENT :**

1735

Très bien. Je vais aller voir monsieur Hakizimana. Vous avez bien compris la question que madame vient de formuler?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

1740

Oui, Monsieur le Président, j'ai bien compris la question. À ma connaissance, nous

n'avons pas été informés d'avis d'infraction depuis 2003.

**LE PRÉSIDENT :**

1745 Monsieur Mbaraga, au niveau du ministère, quels sont les avis d'infraction qui ont été émis à BFI depuis 2003?

**M. JEAN MBARAGA :**

1750 Madame Marie-Josée Gauthier va répondre à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Oui, Madame Gauthier.

1755

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Donc depuis 2004, effectivement, il y a des avis d'infraction qui ont été envoyés à l'exploitant. Ces documents-là vont être déposés, notamment. Pour certains points...

1760

Bon, le fonctionnement au ministère, c'est qu'on a des inspections faites sur le terrain. Lorsqu'on constate des infractions, il y a des avis d'envoyés et on demande des correctifs de la part du promoteur, correctifs qui ont été apportés au niveau des avis d'infraction qui ont été envoyés. Ces documents-là vont être aussi déposés à la commission cette semaine.

1765

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu en quoi consistaient ces avis d'infraction?

1770

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui. Donc, il y a des dépassements au niveau des eaux de surface. Particulièrement, monsieur Marron vous a parlé de deux bassins de sédimentation. Il vous les a pointés. Donc, c'est les correctifs qui ont été apportés suite à ces dépassements-là.

1775

Je ne sais pas si vous voulez remonter? Est-ce que c'est nécessaire de remonter le...

**LE PRÉSIDENT :**

1780

Non, ce n'est pas nécessaire. Vous pouvez y aller.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1785           Donc, c'est ça. Ensuite, il y a eu des dépassements au niveau du 500 ppm. Il y a une norme de concentration de méthane à la surface du site. Le promoteur doit apporter des correctifs. Donc, il y avait une section où le ministère considérait que les correctifs n'étaient pas apportés assez rapidement. Donc, ça, c'est au début, je vous dirais en 2004, il y a eu des ajustements à ce niveau-là.

1790           Donc, il y a maintenant toute une procédure. Le promoteur fait son suivi tel que demandé par le ministère et, dès qu'il y a dépassement, entreprend immédiatement les correctifs pour ramener sous la barre du 500 ppm.

1795           Ensuite, il y a eu des avis d'infraction au niveau de fluff qu'on avait... c'est un matériel qui est utilisé pour le recouvrement. Donc, on avait constaté qu'il y en avait un petit peu dans les fossés. Le promoteur a l'obligation notamment de ramasser ce fluff-là régulièrement. Ça aussi, ces correctifs-là ont été apportés.

1800           Il y a eu des avis d'infraction notamment pour des dépassements de délai dans des rapports de suivi qui devaient être déposés au ministère. Ça aussi, ça a été corrigé. Donc, tout ce qu'on a... est-ce que vous voulez que je continue à les défiler ou...

**LE PRÉSIDENT :**

1805           Non.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1810           Ça va être déposé.

**LE PRÉSIDENT :**

1815           En fait, la question qui est la plus importante est à savoir : est-ce que ces avis d'infraction ont des conséquences sur la santé? Donc, si ces avis d'infraction, ou un ou deux avis auraient pu avoir des conséquences sur la santé, est-ce que ça a été envoyé au niveau du ministère de la Santé et des Services sociaux? Sinon, dites-moi quoi faire exactement, parce que je veux savoir ce qu'il en est de ce côté-là.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1820           On n'a pas jugé que ces infractions pouvaient avoir une incidence sur la santé, une problématique au niveau de la santé. Donc, effectivement, les avis d'infraction n'ont pas été envoyés au ministère de la Santé.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie, Madame Gauthier. Oui, Monsieur Fortin.

1830 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Ça recoupe un peu votre question, Monsieur le Président. Dans le fond, si le ministère avait eu un doute quant aux effets sur la santé, il aurait à ce moment-là, j'imagine, communiqué avec le MSSS?

1835 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1840 Bien sûr. On est quand même en relation directe toujours. Si on juge que quelque chose peut être problématique au niveau de l'exploitation du site, c'est bien sûr qu'on peut demander l'expertise autant du ministère de la Santé. Mais on a aussi des toxicologues, nous, au ministère; donc, il est possible de demander l'avis de nos spécialistes aussi à l'intérieur du ministère.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Merci.

1845

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Madame Gauthier, est-ce qu'il y a eu des infractions de signalées concernant, des plaintes de signalées concernant le climat sonore?

1850

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Là, vous parlez de plaintes et d'avis d'infraction? Il n'y a pas eu d'avis d'infraction.

1855 **Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Non, plutôt de plaintes.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1860

Mais il y a eu des plaintes, oui, au niveau...

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1865

Des plaintes, oui?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

Oui.

1870

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

En termes de pourcentage, est-ce que c'est quelque chose d'omniprésent ou c'est mineur par rapport aux odeurs?

1875

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

À l'ensemble des plaintes qu'on peut avoir au ministère, c'est mineur.

1880

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

C'est mineur.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1885

Oui. Les plaintes qu'on a, c'est surtout au niveau des odeurs.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

1890

Ces plaintes-là, est-ce que vous avez donné suite? Est-ce qu'il y a eu des avis d'infraction de donnés spécifiquement au climat sonore?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

1895

Non, pas d'avis d'infraction au niveau du bruit.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Merci.

1900

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame.

1905

**Mme SUZANNE CAUMARTIN :**

Merci.



**LE PRÉSIDENT :**

1910

Madame Manon Fortin, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Fortin.

**Mme MANON FORTIN :**

1915

Bonsoir, Monsieur le Président, Madame, Monsieur le commissaire. J'aimerais faire une petite précision parce que tantôt monsieur Mbaraga dit qu'ils enfouient les déchets. On n'enfouit pas, on empile.

1920

Aussi, vous avez dit, Monsieur le Président, que les gens qui ne pouvaient pas venir à la commission pouvaient envoyer leurs questions. Sauf que moi, mon mari aurait des questions à poser. Il ne peut pas se déplacer parce qu'il combat trois bactéries. Il ne peut pas se permettre d'être dans des foules immenses parce que son médecin infectiologue lui a comme interdit. Alors, est-ce qu'il peut mandater une personne pour venir poser ses questions?

1925

**LE PRÉSIDENT :**

Il peut toujours mandater une personne, effectivement. Vous comprendrez que c'est quand même une question par fois. Par contre, est-ce que vous avez l'Internet chez vous?

1930

**Mme MANON FORTIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1935

Donc, votre mari peut très bien faire parvenir ses questions par Internet à la commission et la commission va se charger de poser ces questions-là. Donc, il n'aura pas obligation d'être présent.

1940

**Mme MANON FORTIN :**

Sauf que les questions que mon mari aimerait poser, il aimerait que la foule puisse l'entendre, entendre les réponses. Voilà, s'il peut mandater une personne pour poser ses questions.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

1950

Je vous ai mentionné lors de la rencontre préparatoire qu'il pouvait mandater quelqu'un. C'est certain que si votre mari ne peut pas se déplacer, la commission comprend ça, donc qu'il mandate quelqu'un. Mais encore une fois, c'est une question à la fois.

**Mme MANON FORTIN :**

1955 Parce que je pourrais les poser, mais c'est parce que je n'aurai probablement pas le temps.

1960 Alors, ma question est sur la suite. Monsieur le Président, j'aimerais ça savoir si monsieur Hakizimana a l'autorisation d'émettre des opinions médicales en rapport avec ce projet. Depuis quand il est impliqué dans le dossier du mégadépotoir de Lachenaie. Et quelles sont les tâches régulières qu'il doit effectuer en rapport avec ce dossier.

**LE PRÉSIDENT :**

1965 En fait, vous avez une question avec deux sous-questions. Disons qu'on va faire attention. Je vais accepter celles-là, mais ça ne veut pas nécessairement dire que je vais toutes les accepter ce soir.

1970 Donc, Monsieur Hakizimana, s'il vous plaît, pouvez-vous répondre aux trois questions de madame? Est-ce que vous pourriez les répéter, s'il vous plaît.

**Mme MANON FORTIN :**

Bien sûr, Monsieur le Président.

1975 **LE PRÉSIDENT :**

On va commencer par la première.

**Mme MANON FORTIN :**

1980 C'est global, ça répond...

**LE PRÉSIDENT :**

1985 Commencez par la première. On va y aller par sous-ordre après.

**Mme MANON FORTIN :**

1990 Si monsieur Hakizimana a l'autorisation d'émettre des opinions médicales en rapport avec ce projet. Depuis quand il est impliqué dans le dossier du mégadépotoir de Lachenaie et quelles sont les tâches régulières qu'il doit effectuer en rapport avec ce dossier.

**LE PRÉSIDENT :**

1995 Est-ce que ça va, Monsieur Hakizimana?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2000 Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, allez-y, on vous écoute.

2005 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2010 Alors, les opinions médicales dans ce dossier, moi, je ne peux pas donner des opinions médicales. Je ne suis pas médecin. Moi, j'ai une formation en santé environnementale et j'ai une formation en santé publique. Les opinions que je donne, ce sont des opinions en tant que personne porteur de ce dossier, effectivement.

2015 Mais en ce qui concerne si ce sont des opinions médicales que vous voulez, je suis effectivement avec le docteur Denis Belleville qui est médecin, qui peut répondre aux questions d'ordre médical. Ou si une question, une autre question ne peut pas être répondue ici, je peux la prendre en note et puis la répondre ultérieurement, le cas échéant.

2020 Deuxième question: depuis quand je suis impliqué dans ce dossier? Je suis impliqué dans ce dossier depuis 2004, pas directement comme porteur de ce dossier BFI. Mais quand je suis arrivé dans le dossier, disons l'agrandissement d'urgence était déjà engagé et il y avait des discussions, etc. Donc, je l'ai suivi et j'ai suivi aussi d'autres dossiers. Pour résumer en fait cette question, je suis porteur du dossier gestion des matières résiduelles. Donc, d'une façon ou d'une autre, je suis impliqué, le premier impliqué.

2025 Alors, les tâches régulières, je ne sais pas comment je pourrais les dire ici, mais disons que régulièrement je m'implique effectivement à côté d'autres tâches que j'ai, parce que je suis aussi porteur d'autres dossiers à la Direction de santé publique.

**LE PRÉSIDENT :**

2030 Parfait, merci Monsieur Hakizimana. Merci, Madame.

**Mme MANON FORTIN :**

2035 Merci, Monsieur le Président.

**M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président?

2040 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y, Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

2045

C'est juste une précision pour les besoins de la transcription. Madame Manon Fortin a dit que c'est moi qui ai parlé de l'enfouissement. En fait, elle m'a confondu avec monsieur Hakizimana. C'est possible. C'est lui qui a parlé justement de l'enfouissement, des spores justement de champignons.

2050

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2055 **M. JEAN MBARAGA :**

Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2060

C'est parfait, le correctif est apporté, Monsieur Mbaraga.

Je vais demander maintenant monsieur Guy Plamondon, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Plamondon.

2065

**M. GUY PLAMONDON :**

Bon, Monsieur le Président ! Monsieur le Président, est-ce que la Direction de la santé publique a fait demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour obtenir les copies des plaintes des citoyens depuis 2003 à ce jour pour en faire l'analyse?

2070

**LE PRÉSIDENT :**

2075

D'accord. Monsieur Hakizimana?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2080 Oui, merci. Est-ce que la DSP a fait la demande des copies des plaintes au ministère de  
l'Environnement? Non, on n'a pas fait la demande mais on est informé qu'il y a des plaintes  
effectivement qui arrivent chaque année, qu'il y a à peu près 300 plaintes par année. En tout cas,  
au cours de deux dernières années. Nous-mêmes à la Direction de la santé publique, on en a  
reçu environ une centaine, un peu moins d'une centaine cette année. Donc on n'avait pas besoin  
de...

2085

Et puis je peux dire ici que ce n'est pas dans notre mandat de prendre ces plaintes-là et  
d'en faire une étude quelconque.

**LE PRÉSIDENT :**

2090

Donc, au niveau des plaintes qui sont rapportées chez vous directement, est-ce qu'il y a  
un suivi qui est effectué? Est-ce qu'il y a une analyse de ces plaintes qui est effectuée?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2095

Oui. Les plaintes que nous recevons chez nous, nous essayons... j'ai répondu à  
quelques-uns des plaignants. Dans ma réponse, j'ai dit que d'abord ces plaintes devraient être  
acheminées au ministère de l'Environnement qui est le gestionnaire, qui est le responsable du  
suivi environnemental.

2100

J'ai dit aussi, les gens posaient des questions à propos de leur santé, je me suis exprimé,  
j'ai dit que les sites modernes qui sont bien gérés, les sites qui rencontrent les standards de  
gestion technique actuelle ne devraient pas causer normalement d'impact de santé, en termes  
évidemment de cancer, en termes de maladies chroniques, etc., mais que les nuisances sont  
2105 effectivement généralement présentes et que dans le cas de BFI... d'ailleurs, dans les plaintes,  
les gens disent qu'il y a des odeurs, qu'il y a du bruit – donc ce sont des nuisances – et que nous  
comprenons que ces nuisances-là causent des désagréments. C'est généralement la réponse  
que je donne.

2110

**LE PRÉSIDENT :**

Et je présume que votre réponse que vous transmettez aux plaignants s'appuie  
évidemment sur des études qui ont été faites antérieurement.

2115

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. Je suis effectivement en mesure de développer au niveau des études, que ce soit au  
niveau des études de cancer, que ce soit au niveau de toutes les études que nous avons

consultées, je peux donner des réponses plus claires, disons plus développées.

2120

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait, je vous remercie, Monsieur Hakizimana.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur Plamondon.

2125

**M. GUY PLAMONDON :**

Monsieur le Président, est-ce que c'est possible d'avoir des copies de ces analyses-là? Est-ce que ça peut être rendu public?

2130

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez des copies? En fait, avez-vous déposé à la commission copie des analyses qui ont été faites, en fait, de ces études?

2135

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non. J'ai dit que nous n'avons pas fait des analyses, analyses par rapport aux plaintes. Non, on n'a pas fait d'analyse par rapport aux plaintes.

2140

**LE PRÉSIDENT :**

Mais vous vous appuyez sur les études, c'est ça?

2145

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2150

Donc, c'est possible de déposer ces études-là?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

2155

C'est possible de déposer des études.

**LE PRÉSIDENT :**

Sur lesquelles vous vous appuyez évidemment.

2160

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. Oui. Oui.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce qu'on peut s'attendre à ce que le ministère dépose effectivement ces études sur lesquelles vous vous appuyez?

2170 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui, je peux déposer des études.

2175 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. On vous remercie. Au niveau du ministère, quel est le suivi qui est effectué auprès des plaintes qui ont trait finalement à toute la notion de la santé?

2180 **M. JEAN MBARAGA :**

Madame Marie-Josée Gauthier va répondre à cette question, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2185 D'accord. Merci, Monsieur. Madame Gauthier?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2190 Comme monsieur Hakizimana a mentionné, les plaintes relativement à la santé, il y en a peu et elles sont dirigées vers le ministère de la Santé. Nous, les plaintes qu'on traite, c'est plaintes d'odeurs, donc il y a des vérifications qui sont faites sur le terrain. Et j'ai un fait à mentionner, c'est-à-dire que les plaintes sont transmises souvent après l'événement. Donc c'est sûr que c'est plus difficile pour le ministère de l'Environnement de vraiment trouver la cause et la source, mais il y a toujours pour chaque plainte une vérification terrain qui est faite. Par contre, 2195 pour la santé, elles sont référées au ministère de la Santé.

**LE PRÉSIDENT :**

2200 Parfait. Je vous remercie, Madame Gauthier.

Merci, Monsieur Plamondon.

**M. GUY PLAMONDON :**

2205           Merci, Monsieur le Président.

**LE PRÉSIDENT :**

2210           Madame Thérèse Fortin, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Fortin!

**Mme THÉRÈSE FORTIN :**

2215           Bonsoir, Monsieur le Président ! Bonsoir, Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire ! Ma question s'adresse à BFI. Pouvons-nous avoir un compte rendu des démarches effectuées par BFI au cours de ces cinq dernières années afin de trouver un site alternatif?

**LE PRÉSIDENT :**

2220           Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2225           BFI, au cours des cinq dernières années, a visé à répondre aux préoccupations des citoyens comme j'exprimais tout à l'heure et a visé à présenter la poursuite de l'exploitation du secteur nord. Je rappellerai que c'est un site qui est dans des conditions géologiques très favorables pour la protection de la nappe, et qui est bien géré, bien aménagé. L'idée d'aller chercher un site alternatif n'a pas été envisagée, compte tenu des délais extrêmement longs pour, partant de zéro, arriver à l'autorisation éventuelle d'un site alternatif.

2230           C'est un processus, la CMM je pense avait lors d'une réunion du comité de vigilance présenté un échéancier qui indiquait qu'un délai de cinq à sept ans était requis, si tout se passait bien, pour avoir l'ouverture d'un site alternatif.

2235           Donc, BFI a préféré se concentrer sur le site actuellement autorisé en demandant une poursuite de l'exploitation.

**Mme THÉRÈSE FORTIN :**

2240           Donc pas de plan B.

**LE PRÉSIDENT :**

2245           Merci, Monsieur Marron.



**Mme THÉRÈSE FORTIN :**

Pas de plan B si on a un non.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Non, il n'y a pas de plan B pour l'instant. C'est la réponse que le promoteur vous propose.

**Mme THÉRÈSE FORTIN :**

2255

Ça répond pas fort aux efforts qu'on fait pour en trouver un. On va me dire ça à chaque cinq ans qu'il n'y a pas de nouveau site.

**LE PRÉSIDENT :**

2260

Vous pourrez nous faire part de vos commentaires dans votre mémoire.

**Mme THÉRÈSE FORTIN :**

2265

Dans mon mémoire. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2270

Bienvenue, Madame.

Monsieur David Modlin, s'il vous plaît. Bonsoir, Monsieur Modlin!

**M. DAVID MODLIN :**

2275

Bonsoir! Ça a l'air que c'est la troisième fois que BFI demande pour un agrandissement sur leur site. Et j'aimerais savoir pourquoi le projet doit de nouveau être soumis à une consultation publique.

**LE PRÉSIDENT :**

2280

Très bien. Monsieur Mbaraga, s'il vous plaît.

**M. JEAN MBARAGA :**

2285

Ça s'en vient, Monsieur le Président, ça s'en vient, la prochaine fois vous allez réussir.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça devrait être correct.

2290 **M. JEAN MBARAGA :**

2295 Monsieur le Président, je vais répondre à la question de monsieur Modlin. Effectivement, lors de la dernière autorisation qui a été donnée en 2004 par le gouvernement, ils n'ont autorisé que 6.5 millions de mètres cubes comme monsieur Marron vous indiquait tantôt au lieu d'autoriser 30.5 millions de mètres cubes. Et dans le décret, il n'y avait pas de disposition telle que BFI pouvait revenir et demander une modification de décret pour continuer l'exploitation de son site.

2300 Donc après le 6.5 millions de mètres cubes, il se trouve que demander de prolonger son site, ça devient un agrandissement, et l'agrandissement est assujéti à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2305 Parfait. Je vous remercie, Monsieur Mbaraga. Merci.

**M. DAVID MODLIN :**

2310 Je veux poser la même question à BFI?

**LE PRÉSIDENT :**

2315 Bien écoutez, la réponse, vous venez de l'avoir. Je peux aller voir BFI mais ça ne donnera pas grand-chose de plus. Je vais aller voir quand même pour vous contenter là...

**M. DAVID MODLIN :**

Merci.

2320 **LE PRÉSIDENT :**

... je vais aller voir monsieur Marron.

2325 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Ma réponse est identique à celle de monsieur Mbaraga.

**M. DAVID MODLIN :**

2330           Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

2335           Merci, Monsieur Modlin. Merci, Monsieur Marron.

              Monsieur Robert Ménard. Bonsoir, Monsieur Ménard!

**M. ROBERT MÉNARD :**

2340           Bonsoir, Monsieur le Président! Mon nom est Robert Ménard, je suis un citoyen de Terrebonne. Ma question est la suivante : j'aimerais savoir sur le 1.3 million de tonnes de déchets qui est prévu dans ce projet annuellement, il y en a quelle part qui provient en fait des municipalités de Lanaudière qui font partie de la CMM? Et, d'autre part, j'aimerais savoir aussi c'est quoi les efforts de la CMM qui sont faits pour qu'il y ait une régionalisation au niveau de  
2345           Montréal, Laval et la couronne sud au niveau de l'élimination.

**LE PRÉSIDENT :**

2350           Parfait. Monsieur Michel Rochefort.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2355           Je peux vous répondre au niveau du tonnage des municipalités de la couronne nord qui sont enfouies au site de BFI. Ça correspond environ à 93 000 tonnes sur une quantité de la CMM de 600 000 tonnes environ. Donc, un sixième de la quantité de la CMM provient de la couronne nord. Je ne l'ai pas par municipalité. Je ne peux pas désagréger plus bas que ceci.

2360           Les efforts qui sont faits, la question : quel est l'effort sur la régionalisation, tout ça, c'est une démarche qui est entamée depuis l'adoption du PMGMR au mois d'août 2006. Il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été faits au niveau des élus par la Commission de l'environnement pendant 2006 et 2005, où les fonctionnaires municipaux des différentes régions ont été consultés dans une première phase et ensuite les élus des différentes régions.

2365           Tout ça a cumulé en un rapport final en décembre dernier, rapport qui concluait qu'il était important de mettre en place une réflexion sur les plans que chaque région de la CMM, on en a cinq : couronne nord, Laval, Montréal, Longueuil et couronne sud, que les cinq régions réfléchissent à un plan directeur régional pour réfléchir aux équipements de traitement à mettre en place dans leur propre région pour gérer, selon le principe d'autonomie régionale, leurs matières résiduelles.

2370

Ils ont un an, jusqu'au 31 décembre 2008, pour produire ce plan qui va indiquer très clairement quelles vont être les alternatives, pas nécessairement l'enfouissement, mais les équipements à mettre en place dans leur secteur.

2375

**LE PRÉSIDENT :**

2380

Mais comment se fait-il que vous n'êtes pas en mesure de décortiquer les déchets qui proviennent des différentes municipalités de la couronne nord? Parce que là, vous dites 93 000 sur 600 000. Parce que là la couronne nord, c'est quand même grand. On peut partir d'Oka et ensuite on peut aller à Mirabel et ici. Mais comment ça se fait qu'on ne peut pas le décortiquer?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2385

Il faudrait faire l'exercice en allant voir chaque contrat des municipalités, décortiquer. Ou des MRC ou des regroupements municipaux. Je peux m'informer si on le fait mais, en ce moment, je ne suis pas en mesure de répondre plus bas que l'échelle de la couronne nord. Je pourrais m'informer, par contre, à revenir demain ou plus tard au courant de la semaine pour voir si on peut décortiquer au niveau plus bas que la couronne nord.

2390

**LE PRÉSIDENT :**

C'est parfait. Si vous pouvez, veuillez regarder, puis vous nous direz ce qu'il en est exactement.

2395

Merci, Monsieur Ménard.

**M. ROBERT MÉNARD :**

2400

Juste une question de précision pour bien comprendre les chiffres. On a parlé de 600 000 tonnes sur le 1.3 million. Est-ce que ça veut dire que le 700 000 restant, c'est des déchets industriels et commerciaux?

**LE PRÉSIDENT :**

2405

Monsieur de la CMM, s'il vous plaît. Monsieur Rochefort.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2410

C'est 600 000 tonnes qui provient des municipalités de la CMM. Ce n'est pas 600 000 tonnes uniquement municipales qui sont enfouies dans le site. On parle d'une quantité d'environ, sur le 1.3 million, il y a 950-960 – ça varie d'année en année – mais environ 960 qui

vient du monde municipal. Mais dans ces matières, il y a 600 qui provient des municipalités de la CMM. Donc il faut comprendre qu'il y a un autre 350, 360 qui provient d'autres municipalités qui ne sont pas membres de la Communauté métropolitaine de Montréal.

2415

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Rochefort.

Monsieur Fortin?

2420

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Une question additionnelle. Dans le PMGMR, le rapport des cinq secteurs géographiques était demandé pour le 31 décembre 2007.

2425

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Oui.

2430

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Qu'est-ce qui a fait que vous avez prolongé finalement d'un an?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2435

Oui. C'est les études. Si on veut parler un peu plus des études, on pourra en parler après avoir eu d'autres questions. C'est que les élus ont jugé qu'il était important de procéder à des études qui permettraient d'avoir un meilleur éclairage sur les possibilités. Lors de l'adoption du PMGMR, je crois qu'on sous-estimait peut-être la tâche à accomplir au niveau de la réflexion à avoir. La CMM, dès l'adoption du PMGMR, a donné des contrats pour des études pour un peu en faire des outils de réflexion et de guide, pour que les cinq secteurs puissent réfléchir aux équipements à mettre en place.

2440

Je pense que c'est la lourdeur des études. On parle des études quand même assez importantes pour savoir qu'est-ce qu'on pouvait faire pour gérer les matières résiduelles, et je pense que c'est vraiment l'ampleur du travail à accomplir qui a fait en sorte que le délai est reporté d'un an. Mais la réflexion est entamée depuis l'adoption du PMGMR.

2445

**LE PRÉSIDENT :**

2450

Mais ces études-là qui ont été réalisées ont été déposées à quelle période au niveau de la CMM?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2455

Il y a une première étude qui a été déposée en juin 2006 sur une étude sur les scénarios alternatifs à l'enfouissement et il y a une deuxième étude en octobre 2006 sur une étude qui parlait des mêmes scénarios mais qui faisait une étude sous forme de cycle de vie réalisée par le CIRAIG qui appartient à la Polytechnique.

2460

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci, Monsieur Rochefort. Nous reviendrons un peu plus tard. Oui, à moins que vous vouliez... voulez-vous vous avancer, s'il vous plaît?

2465

**M. JACQUES TROTTIER :**

C'est 2007 et non pas 2006.

2470

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Ah! oui, 2007, pardon. C'est juin 2007 et octobre 2007.

**M. JACQUES TROTTIER :**

2475

Jacques Trottier de SNC-Lavalin. J'ai fait les études dont monsieur Rochefort parle et c'est 2007 et non pas 2006.

**LE PRÉSIDENT :**

2480

Parfait. Merci, Monsieur Trottier. Merci, Monsieur Rochefort. Et on pourra peut-être dans les jours qui viennent explorer un peu plus en profondeur tout cet aspect.

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2485

Oui. Et j'aimerais aussi intervenir, si je peux me permettre, sur une réflexion qui avait été faite tout à l'heure au niveau du délai de six à sept ans, précisé par la personne de BFI. C'était pour la mise en place de site d'enfouissement ou d'alternatives à l'enfouissement. C'est un peu plus complet qu'uniquement pour...

2490

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, diverses alternatives telles que des usines de compostage ou encore des usines de gazéification.

2495

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Exactement.

2500 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait, merci, Monsieur Rochefort. Je vous remercie Monsieur Ménard.

Monsieur René Cyr.

2505

**M. RENÉ CYR :**

Monsieur le Président !

2510 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

2515

Bonsoir ! Ma question est la suivante : compte tenu qu'à ma connaissance, des citoyens ont perçu des gaz en provenance du site allant jusqu'à environ six kilomètres du site, combien y a-t-il de résidences pour personnes âgées, d'écoles primaires, secondaires, de centres hospitaliers de soins de courte ou longue durée dans un rayon de six kilomètres du site?

2520

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Marron, est-ce que vous avez cette information-là?

2525 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Je vais d'abord demander à monsieur Thierry Pagé de Odotech de commenter l'affirmation qu'il y a transmission de gaz à une distance de six kilomètres, d'une part, et d'apprécier les concentrations auxquelles on est arrivé avec les travaux de modélisation de dispersion des biogaz, qui sera le premier élément de réponse en fait.

2530

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

2535

**M. THIERRY PAGÉ :**

Donc Thierry Pagé, Odotech. Nous avons fait une étude exhaustive en fait des

2540 différentes odeurs qui pouvaient être émises sur le site, donc des différentes sources. Et, par la  
suite, nous avons fait le calcul de la dispersion atmosphérique de ces odeurs-là en fonction des  
différentes conditions météorologiques possibles. Et les odeurs perceptibles, donc odeurs et gaz  
en fait de niveau perceptible sont essentiellement limitées aux zones limitrophes, donc les  
quartiers qui sont limitrophes autour du site de BFI. Concernant les distances maximales, il  
faudrait que je vous revienne exactement mais c'est en périphérie. On parle de quelques  
2545 kilomètres, deux kilomètres, quelque chose du genre.

**LE PRÉSIDENT :**

2550 Merci, Monsieur Pagé. Vous allez nous revenir avec les distances maximales où les  
odeurs peuvent se propager, où les gaz peuvent se propager, n'est-ce pas?

**M. THIERRY PAGÉ :**

2555 Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Fortin?

2560 **M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

Est-ce que vous avez été capable de mesurer la charge du site, le bruit de fond du site, le  
site proprement dit?

2565 **M. THIERRY PAGÉ :**

2570 Peut-être je vais me permettre d'expliquer en fait la méthodologie qui a été utilisée pour en  
arriver à nos conclusions. Donc, la méthodologie qui est utilisée d'un point de vue au niveau de la  
quantification des odeurs et des impacts odeurs du site, donc dans un premier temps, c'est basé  
sur des mesures réelles qui sont effectuées sur le site, donc des mesures des odeurs émises  
directement par chacune des sources. Et, d'autre part, en fait il y a des mesures d'odeurs qui  
sont faites, des observations d'odeurs qui sont faites en air ambiant.

2575 De façon à pouvoir évaluer l'impact des odeurs dans le voisinage, on va utiliser une  
modélisation, donc ce sont des calculs qui vont nous permettre d'évaluer les odeurs en air  
ambiant, donc dans le voisinage, et on a confronté ces modélisations-là avec des mesures en air  
ambiant dans le quartier de la Presqu'île, donc des observations dans le quartier de la Presqu'île,  
quartier qui est principalement où la majorité des plaintes sont observées. Et donc, nous avons  
obtenu une excellente concordance entre en fait ces observations-là et la modélisation. Et, par la  
2580 suite, ça nous permet d'établir le niveau d'odeurs global qu'il y a dans



toute la région.

Donc, pour expliquer peut-être un peu plus en détail comment on procède. Donc dans un premier temps, on va faire des échantillons sur le terrain où on va capter les gaz qui sont émis par chacune des surfaces qui peuvent émettre potentiellement des odeurs. Ces odeurs-là, les échantillons vont être acheminés à un laboratoire d'analyse olfactométrique normalisée où on va déterminer le niveau d'odeurs. On va coupler cette information-là à un historique de données météorologiques et, par la suite, on va calculer les niveaux d'odeurs en air ambiant.

Donc ici, BFI, en fait de la période de mai à octobre 2007, a mis en place un comité de suivi interne des odeurs. Donc dans le quartier de la Presqu'île dont une bonne période donc de la mi-juin à la fin août, où il y avait des observations qui étaient faites continuellement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ici, on voit les observations qui ont été faites en continu. Donc, 93 % du temps, en fait, il n'y avait aucune observation d'odeurs; 4,9 % du temps, les odeurs étaient à peine perceptibles; et sinon, donc sur 1,4 % du temps, il y avait des odeurs qui étaient perceptibles ou très perceptibles et dont la source des odeurs était identifiée, causée par BFI. Donc, l'odeur des déchets ou l'odeur des biogaz ou les deux confondus.

Et donc lorsqu'on regarde, en fait, on confronte ces résultats aux modélisations qui sont faites, on voit ici en orange, on voit les observations et on voit les valeurs modélisées. Donc on voit les odeurs à peine perceptibles, le modèle en prédit un peu plus. Les odeurs perceptibles, c'est à peu près le même niveau. Les odeurs très perceptibles, le modèle en prédit un peu plus. Donc, odeurs perceptibles et très perceptibles, ce qui est modélisé, en fait, c'est 2 % du temps dans le quartier de la Presqu'île. Donc, on parle de 2 % du temps versus ce qui est mesuré, en fait qui est observé en continu, qui est 1,4 % du temps. Donc dans les autres périphéries, en fait, on parle d'odeurs qui sont vraiment épisodiques et assez rares. On parle de moins de 0,25 % du temps.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

On aura l'occasion de revenir sur les odeurs et vous allez répondre à la distance qu'on discutait tout à l'heure. Mais moi, je voulais savoir si vous êtes capable d'isoler la charge d'odeurs qui vient directement du site par rapport aux autres odeurs qui sont dans le milieu ambiant, qui viennent d'autres sources.

**M. THIERRY PAGÉ :**

Ce n'est pas une procédure en fait qui est aisée de faire, des mesures en air ambiant, et qui est habituelle. En général, on va faire des odeurs à la source et on va calculer le niveau d'odeurs en air ambiant, tout simplement parce que les moyens analytiques ne permettent pas de faire des mesures en air ambiant. Donc il n'y a pas de mesures qui ont été faites à proprement dit pour évaluer les niveaux de bruit ambiant.

2625 Mais à titre d'information, un boisé va émettre en général une odeur qui va être perceptible à très perceptible. La même chose pour un niveau d'odeur en milieu urbain ou dans un champ. Donc naturellement, il y a des odeurs qui sont causées par différentes sources. Par exemple, il suffit de sortir de sa voiture lorsqu'on arrive près d'un boisé, ça sent le boisé. Donc il y a continuellement une odeur qui va être du niveau perceptible à très perceptible.

2630 Et c'est le niveau d'odeur en fait qui a été mesuré, évalué, de la contribution de BFI. Donc, c'est du même ordre de grandeur que le bruit de fond mais évidemment c'est une odeur qui est distincte, où on peut effectivement reconnaître que ça soit de l'odeur de biogaz ou de l'odeur de déchets.

2635 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Pagé, quand vous parlez de 113 697 observations, c'est calculé sur un espace de quoi, trois, quatre mois? Donc, ça veut dire que c'est plusieurs observations qui sont réalisées par diverses personnes? C'est ça, si je comprends bien?

2640

**M. THIERRY PAGÉ :**

Oui, c'est ça. C'est qu'il y avait des observations qui étaient faites par des individus qui étaient localisées continuellement sur le quartier de la Presqu'île et, en fait, c'est des observations à chaque minute. Donc, c'est des observations qui sont à une fréquence d'une minute.

2645

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci.

2650

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

Est-ce que c'est 24 heures sur 24, ces observations? Est-ce que c'est une période particulière? L'été, le soir?

2655

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Le comité interne a travaillé 24 heures sur 24, environ du 5 juin jusqu'à la fin du mois d'août, 24 heures sur 24. Il y avait au fond quatre personnes qui se relayaient à intervalles réguliers. C'était trois fois huit heures et, chaque semaine, une des personnes restait au site pour récupérer un petit peu parce que c'est un travail particulièrement prenant, qui réclame beaucoup d'attention.

2660

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2665

C'était dans un secteur en particulier?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2670

C'était principalement le quartier de la Presqu'île, pour une raison très simple. C'est que l'analyse des plaintes qui a été faite en termes de localisation spatiale nous indiquait qu'en 2007, 99 % des plaintes reliées aux odeurs provenaient du quartier de la Presqu'île.

**Mme LUCIE BIGUÉ, commissaire :**

2675

Merci, Monsieur Marron.

**LE PRÉSIDENT :**

2680

Merci, Monsieur Marron. Merci, Monsieur Cyr.

**M. RENÉ CYR :**

2685

Monsieur le Président, on n'a pas répondu à ma question. Je regrette.

**LE PRÉSIDENT :**

2690

En fait, peut-être que la réponse ne vous satisfait pas, mais c'est quand même une réponse.

**M. RENÉ CYR :**

Bien non, Monsieur le Président, ma question...

2695

**LE PRÉSIDENT :**

Non, Monsieur Cyr. Il y a eu une réponse qui a été effectuée par le promoteur.

**M. RENÉ CYR :**

2700

D'accord.

**LE PRÉSIDENT :**

2705

Vous devez vous contenter de cette réponse-là. Merci. Si vous avez d'autres questions, vous pouvez revenir, vous réinscrire et revenir. Merci.

**M. RENÉ CYR :**

Je vais réessayer la même demain.

2710

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Robert Lemay, s'il vous plaît. Monsieur Lemay n'est pas là.

2715

Monsieur Jacques Gagné. Bonsoir, monsieur Gagné!

**M. JACQUES GAGNÉ :**

Bonsoir, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur le commissaire ! Puis-je signaler un point d'ordre tout d'abord, Monsieur le Président?

2720

**LE PRÉSIDENT :**

Non. On pose des questions. Merci, Monsieur Gagné.

2725

**M. JACQUES GAGNÉ :**

Bon! Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministère de l'Environnement ou à ses représentants. Pourquoi, au lieu de les envoyer au mégadépotoir de Lachenaie, n'envoyons-nous pas les déchets radioactifs et biomédicaux au fond d'une mine désaffectée, loin de toute agglomération? D'autant plus que le mégadépotoir de Lachenaie a, d'après ce qu'on m'a dit, reçu des tonnes et des tonnes de déchets en provenance des États-Unis il y a moins de dix ans.

2730

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga.

2735

**M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président, en fait sa question a deux volets. Pourquoi envoyer les déchets radioactifs, les déchets qui sont envoyés... en fait, ce n'est pas le ministère qui envoie les déchets là-bas. Sauf que parmi les déchets, des matières résiduelles qui sont acceptables aussi, les déchets aussi faiblement radioactifs sont acceptés.

2740

Deuxièmement, pour ce qui est des déchets qui proviennent des États-Unis, ça je ne suis pas au courant. Je demanderais à madame Marie-Josée Gauthier si elle a déjà entendu parler de cette question-là, de répondre à la question de monsieur.

2745

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

2750

J'ai aucune indication à l'effet qu'il y a des déchets des États-Unis qui sont entrés chez BFI. De toute façon, la réglementation l'interdit. Nous, on supervise via les registres. On est là sur le terrain à tous les mois et on n'a pas d'indication à l'effet qu'il y a des déchets hors Québec.

2755

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Madame Gauthier. Monsieur Mbaraga, juste un complément peut-être. Est-ce qu'il y a d'autres sites au Québec qui reçoivent également des déchets radioactifs ou c'est seulement que le site de Lachenaie qui en reçoit?

2760

**M. JEAN MBARAGA :**

2765

En fait, je vais répondre d'une façon générale. Monsieur Michel Bourret justement va répondre de façon particulière. Dans le nouveau Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles, il est prévu effectivement qu'il y a un contrôle radioactif qui soit fait à l'entrée du site parce qu'on présume que, de temps à autre, il peut y avoir des déchets radioactifs qui proviennent des hôpitaux. Monsieur le Président, quand vous allez subir des examens et que vous utilisez justement des substances radioactives, ça, ça peut se ramasser justement dans les déchets et les déchets vont aller au site.

2770

Mais je vais laisser monsieur Michel Bourret élaborer un peu plus que ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2775

Parfait. Merci.

**M. MICHEL BOURRET :**

2780

Monsieur le Président !

**LE PRÉSIDENT :**

2785

Monsieur Bourret, est-ce que vous pourriez vous asseoir plutôt là que je vous voie, parce que sinon, c'est difficilement... je préfère vous voir. Merci, Monsieur Bourret, de vous déplacer.

**M. MICHEL BOURRET :**

Ça me fait plaisir. Les lieux d'enfouissement n'ont pas tous des contrôles radiologiques. L'obligation de faire ces contrôles-là, c'est une obligation du Règlement sur l'enfouissement et

2790 l'incinération et ces mesures-là seront en vigueur à partir de janvier 2009. Donc à partir de janvier  
2009, tous les lieux d'enfouissement sanitaire qui seront techniques devront faire un contrôle  
radiologique.

2795 Actuellement, il y a quand même plusieurs lieux qui sont déjà passés par la Procédure  
d'évaluation environnementale et qui se sont vu imposer une obligation de contrôle radiologique.  
Pour ces lieux-là, c'est sûr qu'il y a des seuils à respecter. Les seuils, c'est les seuils de matières  
dangereuses dans le Règlement sur les matières dangereuses. On définit des seuils en fonction  
de différentes matières radioactives et c'est ces seuils-là qui déterminent si les matières  
radioactives sont acceptables à l'enfouissement sanitaire ou technique ou s'ils ne sont pas  
2800 acceptables.

Donc, tous les lieux d'enfouissement sont susceptibles d'en recevoir mais à des niveaux  
très faibles qui sont définis par le Règlement sur les matières dangereuses. Actuellement, il y a  
les sites d'enfouissement qui sont passés par la procédure, qui ont un contrôle, qu'on s'assure  
2805 que ce seuil-là est respecté. Et pour les autres lieux d'enfouissement sanitaire, en 2009 on aura  
ce même contrôle-là.

**LE PRÉSIDENT :**

2810 Et ce seuil minimal est de combien?

**M. MICHEL BOURRET :**

2815 Je ne peux pas vous donner une valeur. Ça dépend des radioéléments. Ça dépend de la  
masse. C'est un calcul assez compliqué, dépendamment des radioéléments. Donc ça dépend  
des matières et ça doit être déterminé au cas à cas.

**LE PRÉSIDENT :**

2820 Et lorsque des déchets radioactifs, enfin avec une quantité quand même minimale, sont  
envoyés dans un lieu d'enfouissement technique, est-ce qu'il y a des effets sur la santé qui sont  
potentiels?

**M. MICHEL BOURRET :**

2825 Les seuils de niveau de radioactivité qui sont acceptables à l'enfouissement, c'est des  
seuils très bas, pour des radioéléments qui ont une durée, une demi-vie très courte et pour  
lesquels l'impact, le niveau de radiation dans la majorité des cas ne sortira même pas du lieu. Ça  
va être tamponné par les déchets qui sont autour.

2830

**LE PRÉSIDENT :**

Donc quand vous parlez de durée de vie limitée, on parle de quelques semaines, quelques mois ou plus?

2835

**M. MICHEL BOURRET :**

Des demi-vies très courtes. Peut-être quelques semaines ou même quelques jours dans certains cas.

2840

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci, Monsieur Bourret. Je vous remercie Monsieur Gagné.

2845

**M. JACQUES GAGNÉ :**

Merci, Monsieur le Président.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2850

Peut-être une précision, Monsieur le Président?

**LE PRÉSIDENT :**

2855

Oui, Monsieur Marron. Allez-y.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

2860

C'est qu'à Lachenaie, il y a depuis plusieurs années des systèmes de détection des déchets radioactifs qui sont réglés en fait pour avoir une sensibilité extrêmement grande. Et il y a une procédure très précise qui est en place : quand un camion est décelé avec un élément radioactif, il est mis de côté et, à l'aide d'un compteur Geyger, il y a une procédure dans le temps pour évaluer rapidement la demie durée de vie. Et en règle générale, ce sont des produits utilisés pour des examens radioscopiques qui sont ingérés par les personnes subissant ces examens. Donc, il est évident que ce ne sont pas des produits très toxiques du point de vue des radiations, la demie durée de vie en général est de quelques jours à quelques heures.

2865

**LE PRÉSIDENT :**

2870

Merci, Monsieur Marron.

Madame Rolande Dulong, s'il vous plaît.

**Mme ROLANDE DULONG :**

2875

Bonsoir, Monsieur le Président !

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Bonsoir, Madame Dulong ! Je vous écoute.

**Mme ROLANDE DULONG :**

2885

Alors comme on doit transporter tous ces déchets-là, ma question, c'est sur le transport, puisque le transport et l'environnement, on essaie de diminuer la pollution. Alors, j'aimerais savoir le point le plus loin où on va chercher les déchets en kilométrage, où on va chercher les déchets présentement. Et si jamais on agrandit le site, jusqu'où on irait chercher les déchets en kilométrage, pour nous donner une idée.

2890

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. La question va s'adresser à monsieur Rochefort. Monsieur Rochefort?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2895

Je ne peux pas répondre actuellement. D'autant plus que nous, on s'occupe vraiment que des déchets des municipalités. Je pourrais peut-être répondre pour les déchets municipaux de la CMM mais ça ne voudrait pas dire qu'il y a des déchets qui ne viennent pas...

2900

**LE PRÉSIDENT :**

Non, mais répondez pour la CMM et ensuite j'irai voir le promoteur pour les autres déchets qui proviennent de l'extérieur.

2905

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

Donc, j'aimerais mieux revenir sur cet élément de réponse.

**LE PRÉSIDENT :**

2910

Donc, vous allez trouver les informations et vous allez revenir demain avec cette réponse-là?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

2915

Exactement.



**LE PRÉSIDENT :**

2920 Parfait. Je vous remercie, Monsieur Rochefort.

Monsieur Marron, les déchets que reçoit BFI proviennent, bon on sait qu'il y en a qui proviennent de la CMM. Ceux qui proviennent de l'extérieur, la distance la plus éloignée du site se trouverait à?

2925

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Il faudrait que l'on vérifie. Je sais qu'on a l'ensemble des municipalités d'où originent les déchets, donc ce serait un exercice assez simple à faire.

2930

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, vous allez pouvoir faire cet exercice demain et nous revenir avec la réponse?

2935

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui.

2940

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

**Mme ROLANDE DULONG :**

2945

Parce que pour le ministère de l'Environnement, je trouve que c'est un point drôlement important. Parce que le transport en soi est un moyen de pollution et puis ça, tant qu'on ne réglera pas la distance, tant qu'on n'aura pas de précision, on sera toujours dans les...

2950

**LE PRÉSIDENT :**

On va vous revenir avec la réponse demain, si vous êtes ici. Sinon, vous pouvez la retrouver dans les transcriptions. Mais suite à ça, on pourra toujours aller voir avec le ministère de l'Environnement ce qu'ils en pensent.

2955

**Mme ROLANDE DULONG :**

Ça fait plus peur quand on parle même jusqu'aux Etats-Unis, en tout cas jusqu'où la distance va.

2960

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie, Madame Dulong.

2965

Monsieur Karel Ménard. Bonsoir, Monsieur Ménard !

**M. KAREL MÉNARD :**

2970

Rebonsoir, Monsieur le Président ! Tout d'abord, avant ma première question, je crois qu'on peut demander le dépôt de documents, de certains documents?

**LE PRÉSIDENT :**

2975

En fait, si les documents n'ont pas été déposés, vous pouvez informer. On verra après ça ce qu'il en est exactement.

**M. KAREL MÉNARD :**

2980

D'accord. Si c'est possible d'avoir soit le certificat d'autorisation ou le document qui mentionne les objectifs environnementaux de rejets de la station d'épuration des eaux de Terrebonne – Mascouche.

**LE PRÉSIDENT :**

2985

Donc, un représentant de la Ville de Terrebonne? Est-ce que vous êtes en mesure de répondre et de donner cette information-là?

**M. LUC PAPIILLON :**

2990

Non, non. C'est certain que je n'ai pas l'information mais j'aimerais que la question soit reprise pour que je puisse la noter, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

2995

On vous écoute à nouveau, Monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

3000

Oui. Si c'est possible que soit déposé soit le certificat d'autorisation ou le document qui identifie les objectifs environnementaux de rejets de la station d'épuration des eaux usées de Terrebonne – Mascouche, ou l'autre document, s'il porte un autre nom. Donc quels sont les

objectifs de rejets que doit respecter la station d'épuration des eaux de Terrebonne – Mascouche.

**LE PRÉSIDENT :**

3005

Un instant. Monsieur Mbaraga, au niveau du certificat d'autorisation, est-ce que le ministère est en mesure de déposer ce certificat?

**M. JEAN MBARAGA :**

3010

Oui, Monsieur le Président. Je vais demander à madame Marie-Josée Gauthier de répondre à cette question-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3015

Parfait. Merci, Monsieur Mbaraga. Madame Gauthier?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

3020

Je crois que nous avons dans nos dossiers cette autorisation-là. Je vais vérifier. Si on l'a, je vais la déposer demain.

**LE PRÉSIDENT :**

3025

Parfait. Je vous remercie, Madame Gauthier. Oui, monsieur Papillon?

**M. LUC PAPILLON :**

3030

C'est une précision. Tant qu'à faire une recherche, on va se parler avec ma collègue de l'environnement mais est-ce que dans la question de monsieur, il est question aussi des espèces de rapports de suivi périodiques de respect justement de ces fameux... Parce qu'il y a quand même des vérifications qui sont effectuées de facto.

**M. KAREL MÉNARD :**

3035

Si vous nous l'offrez, on va les prendre.

**M. LUC PAPILLON :**

3040

Ça va nous faire plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 Et de toute façon, je crois, Monsieur Papillon, que vous avez l'obligation d'envoyer une fois par mois aussi au niveau du ministère des Affaires municipales et des Régions des rapports du suivi de votre usine, n'est-ce pas?

**M. LUC PAPIILLON :**

3050 C'était l'objet de ma question, à savoir si effectivement on pouvait déposer ces documents-là.

**LE PRÉSIDENT :**

3055 Si vous pouvez déposer peut-être le rapport annuel qui provient du ministère quant à la conformité ou non des opérations, donc si on peut y aller de 2004 à la fin de 2007, ça serait parfait.

**M. LUC PAPIILLON :**

3060 Excellent. Noté. Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

3065 Je vous remercie Monsieur Papillon. Merci, Monsieur Ménard.

**M. KAREL MÉNARD :**

3070 Je peux y aller avec ma première question?

**LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, vous l'avez votre première question.

3075 **M. KAREL MÉNARD :**

Mais c'était une demande de dépôt de document. Ce n'était pas...

**LE PRÉSIDENT :**

3080 Écoutez, la demande de dépôt de document va aussi avec la question, n'est-ce pas?

**M. KAREL MÉNARD :**

3085 J'ai simplement demandé à ce que des documents soient déposés. C'est pas une question en tant que telle.

**LE PRÉSIDENT :**

3090 Écoutez, on ne joue pas sur les mots. Quand on demande des documents, c'est parce que c'est quand même une question, n'est-ce pas? Mais je vous laisse aller pour une question, mais la prochaine fois, on s'entend que c'est une question. D'accord?

**M. KAREL MÉNARD :**

3095 J'ai très bien compris, Monsieur le Président. Donc, ma première question, c'est par rapport à la gestion proactive dont parlait monsieur Marron tantôt, la gestion proactive des opérations du site. Comment ça se fait que l'étude d'impact, la présente étude d'impact a été déposée dans des délais si courts, que la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement a dû être accélérée? Elle a pris seulement huit jours, si ma mémoire est bonne.

3100 Aussi, peut-être pour le bénéfice de la commission et des gens dans la salle, il y a une demande de décret d'urgence qui a été déposée tout récemment par la compagnie BFI, qui demande pour la prochaine année 1.6 million de tonnes. C'est-à-dire que cette demande-là est en parallèle aux présentes audiences. Parce que le site serait plein entre le mois de mai prochain et juin. Et cette demande de 1.6 million de tonnes, c'est un décret d'urgence, donc il n'y aurait pas de BAPE, il n'y aurait pas d'étude et ainsi de suite.

3110 Donc, comment ça se fait que si on a une gestion si proactive que ça, et que si l'étude d'impact, au dire du promoteur, est la même sensiblement qu'il y a cinq ans, pourquoi on a tant tardé à la déposer pour nous mener aujourd'hui à une situation dans une pression peut-être un petit peu induite là.

**LE PRÉSIDENT :**

3115 Si je comprends, vous avez une question avec sous-question.

**M. KAREL MÉNARD :**

3120 Pourquoi l'étude d'impact a été déposée si tardivement.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Marron.

3125 **M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Il faut faire un petit rappel historique des événements qui se sont passés relativement au site de BFI. Il y a eu une injonction visant la fermeture du site. Le jugement de cette procédure judiciaire a été rendu au mois d'août 2006 et il y a eu ensuite un à deux mois de discussion sur des conditions d'appel de cette décision, dans lesquels les parties étaient le ministère de l'Environnement, le ministère de la Santé et BFI. Ce recours visant à fermer le site avait été déposé par le CCPL.

Dès que le jugement, qui a été rendu et qui était favorable à BFI, a été rendu, à ce moment-là, BFI a mis en action tous les éléments pour déposer l'avis de projet qui a été déposé en début d'année 2007. Et à cette date, il nous a été indiqué que l'étude d'impact que l'on devait déposer ne serait pas une simple mise à jour de l'étude d'impact de 2003 mais une étude remaniée complètement. Et dans cette étude, nous avons intégré toutes les données de suivi de qualité de l'air, mesures de COV, etc., pour arriver à une étude toxicologique la plus complète possible.

Tout ça nous a conduits à déposer l'étude d'impact début septembre 2007. Il y a eu ensuite consultation, la période d'information de 45 jours qui a pris fin le 28 décembre, et BFI a souhaité attendre de savoir s'il y avait des demandes d'audiences et si la ministre souhaitait que ce dossier aille en consultation publique, ce qui est le cas. Donc, nous avons déposé la demande de décret d'urgence début janvier 2008. Ce décret étant prêt pour cette éventualité. Et c'est ce que l'on a fait.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron. Merci, Monsieur Ménard. Nous allons prendre...

3155 **M. JEAN MBARAGA :**

Monsieur le Président? Monsieur le Président, s'il vous plaît?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

3160 **M. JEAN MBARAGA :**

Juste pour la transcription, monsieur Ménard vient de dire que ce que le promoteur a demandé, c'est 1.6 million de tonnes. C'est pas vrai. C'est 1.3. Parce que c'est la continuité des autorisations déjà reçues. Donc c'est 1.3 et non 1.6.

**M. KAREL MÉNARD :**

3170

Je me fais à un reportage de Radio-Canada où monsieur Chamberland de BFI parlait de 1.6 million de tonnes.

**LE PRÉSIDENT :**

3175

C'est 1.3 tonne, Monsieur Marron?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3180

En fait, ça vise une année. Donc, monsieur Mbaraga a raison. Ça correspond à 1.3 million de tonnes métriques.

**LE PRÉSIDENT :**

3185

Parfait. Merci, Monsieur Marron. Nous allons prendre une pause d'environ 5-7 minutes et nous revenons immédiatement après. Merci.

**SUSPENSION DE LA SÉANCE**

\*\*\*\*\*

**REPRISE DE LA SÉANCE**

3190

**LE PRÉSIDENT :**

Je demanderais à madame Micheline Bouchard, s'il vous plaît, de bien vouloir se présenter à la table. Bonsoir, Madame Bouchard!

3195

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

3200

Bonsoir! Ma question va être très courte, puisqu'il y a déjà un intervenant qui a un petit peu posé une question semblable, mais elle s'adresse à monsieur, je pense, c'est Rochefort, qui est de la CMM.

**LE PRÉSIDENT :**

Communauté métropolitaine de Montréal.

3205

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

C'est ça. En lien avec le plan de gestion des déchets que la CMM devait produire, il a mentionné qu'ils sont actuellement à l'étape de la réflexion ou en partie. Que la réflexion est en

3210 partie faite. Ce que je voudrais savoir, ces réflexions-là, est-ce qu'elles portent vraiment sur une prise en charge de la gestion des déchets par l'ensemble des municipalités qui font partie de la CMM? Et s'il y a un échéancier de rattaché à ça. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3215 Parfait. Merci. Monsieur Rochefort?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

3220 La question, c'est est-ce que ça porte vers une prise en charge par secteur ou par...

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

Oui, par région.

3225 **M. MICHEL ROCHEFORT :**

3230 Par région? Tout à fait. Le principe d'autonomie régionale de sous-région est reconnu dans le Plan de gestion des matières résiduelles. Dans le fond, il y a cinq sous-régions à la CMM et le principe d'une réflexion régionale à l'échelle de ces régions est un des principes sous-jacents du PMGMR important.

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

3235 Est-ce qu'il y a un échéancier?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

3240 Oui. Chaque région doit remettre ses réflexions pour le 31 décembre 2008, de cette année.

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

Est-ce que ça...

3245 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Bouchard, vous vous adressez à moi de toute façon, s'il vous plaît.

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

3250 Excusez.



**LE PRÉSIDENT :**

3255 Justement, c'est pour éviter un face à face. Donc vous vous adressez à moi. Allez-y pour une troisième question.

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

3260 C'est juste pour savoir si ces documents-là vont être éventuellement disponibles.

**LE PRÉSIDENT :**

3265 D'accord. Monsieur Rochefort?

**M. MICHEL ROCHEFORT :**

3270 À cette étape-ci, je ne pourrais pas vous répondre. Dans le fond, comme les réflexions sont faites par chaque secteur, ça va être sûrement les secteurs qui vont décider peut-être de rendre publiques leurs réflexions. Mais un coup que l'ensemble de la réflexion va être faite dans les secteurs, il va sûrement avoir un document synthèse qui va être produit par la Communauté métropolitaine.

**Mme MICHELINE BOUCHARD :**

3275 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Merci, Madame. Monsieur Rochefort, c'est la même chose que madame, c'est moi que vous regardez, s'il vous plaît. Merci.

Monsieur Luc St-Georges. Bonsoir, Monsieur St-Georges?

3285 **M. LUC ST-GEORGES :**

3290 Bonsoir! Ma question est la suivante : la commission a constaté que la capacité d'enfouissement demandée par le promoteur dépasse largement ses propres prévisions à lui pour les vingt-cinq prochaines années. Voici. Est-ce que vous croyez que devant cette demande-là, est-ce que ça va se répéter assez souvent? À chaque fois qu'on dirait que le gobelet est rempli, est-ce qu'on va demander d'ouvrir encore un espace pour en rajouter plus? Et je demande ce que le ministère de l'Environnement pense de ça et est-ce que lui va accorder? Est-ce qu'il va être favorable tout le temps à dire : « Oui, on ouvre encore plus grand, puis allez-y. Puis, allez-y. »

3295 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, est-ce que vous pourriez peut-être juste répéter le début de votre question. Parce que là, vous disiez que le promoteur demandait plus que ce qui était possible. C'est ça?

3300 **M. LUC ST-GEORGES :**

3305 C'est-à-dire que la question est la suivante : la commission a constaté que la capacité d'enfouissement qui avait été demandée par le promoteur est largement dépassée par rapport à ses prévisions qu'il avait faites pour aller à vingt-cinq ans dans l'avenir. Alors déjà, il faut qu'il demande, puis il faut qu'il demande. Alors, je demande au ministère de l'Environnement si lui, devant ces nombreuses demandes-là qui semblent vouloir s'accroître peut-être d'un deux ans, d'un cinq ans à l'autre, il va toujours dit : « Oui, allez-y, agrandissez. Agrandissez. »

3310 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

3315 Monsieur le Président, si je comprends très bien la question de monsieur, c'est de dire : ce que le promoteur a demandé, ça dépasse la capacité. Mais quelle capacité?

**M. LUC ST-GEORGES :**

3320 Bien, on sait que la capacité du site, on disait il y a quelques années, que ça pourrait être dix, quinze étages de haut. Et là, maintenant, on parle peut-être d'aller moins haut, mais quand même, d'après ce qu'on a vu sur la diapositive tantôt, il y a un agrandissement assez volumineux qui me semble être trois fois plus grand que ce qu'il y a actuellement. Alors est-ce que ça va toujours être répétitif? On va vous demander ça et vous allez dire : « Bien, oui. Agrandissez, puis allez-y. » Vous savez là?

3325 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Mbaraga.

3330

**M. JEAN MBARAGA :**

3335 Monsieur le Président, si – je ne veux pas m'attirer les tomates par mes patrons – si la première fois que le promoteur avait fait sa demande, il avait eu justement toute l'autorisation qu'il avait demandée, on ne serait pas ici. Mais si c'est toujours scindé en petit morceau, petit

morceau, c'est sûr et certain que ça va donner justement encore une fois des demandes d'autorisation qui vont être déposées et vont être analysées à la pièce.

**M. LUC ST-GEORGES :**

3340

D'après ce que vous me dites, il semble que – c'est ce que je pensais moi en tout cas – ça va aller qu'on va monter à quinze, dix-sept étages de haut dans quelques années. Parce que à petit morceau comme ça, on vient à bout de manger un éléphant par petits morceaux, vous savez.

3345

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur St-Georges?

3350

**M. LUC ST-GEORGES :**

Oui?

**LE PRÉSIDENT :**

3355

C'est à moi que vous vous adressez, s'il vous plaît, d'accord?

**M. LUC ST-GEORGES :**

3360

Oui, excusez-moi.

**LE PRÉSIDENT :**

3365

Là, si vous voulez bien attendre, je vais aller voir le promoteur entre autres. Monsieur Marron, quelle est la durée de vie du site?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3370

La durée de vie du site pour le projet que l'on présente ce soir est de dix-sept ans environ.

**LE PRÉSIDENT :**

3375

Et suite à ça, est-ce qu'il va y avoir d'autres places qui vont être disponibles sur le terrain de BFI pour pouvoir enfouir des déchets par la suite?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3380 Mais là présentement, avec l'occupation de cette surface, on comblera les surfaces  
actuellement autorisées à l'élimination. Et dans dix-sept ans, la question étant de savoir qu'est-ce  
qui aura été mis en place comme mesure alternative, tout va dépendre effectivement de la mise  
en place de plan de gestion comme celui de la CMM.

**LE PRÉSIDENT :**

3385 Mais ça ne me dit pas s'il va vous rester de la place sur votre terrain.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3390 Sur notre terrain, a priori, non. Actuellement, ce qui est autorisé, les tonnes autorisées à  
l'enfouissement seront complètes.

**LE PRÉSIDENT :**

3395 Parfait. Merci. Ça répond à votre question, Monsieur.

**M. LUC ST-GEORGES :**

Merci, Monsieur Lafond.

3400 **LE PRÉSIDENT :**

Ça me fait plaisir. Madame Carole Talbot, s'il vous plaît.

**Mme CAROLE TALBOT :**

3405 Bonsoir !

**LE PRÉSIDENT :**

3410 Bonsoir, Madame Talbot !

**Mme CAROLE TALBOT :**

3415 Ma question s'adresse à la Direction de la santé publique. À votre connaissance, parmi  
les riverains du site, combien se font soigner pour des problèmes de maladie de l'appareil  
respiratoire, incluant entre autres des cancers, l'asthme, ainsi que pour des allergies?

**LE PRÉSIDENT :**

3420           Merci. Monsieur Hakizimana, s'il vous plaît.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3425           J'ai ici, j'ai sorti, Monsieur le Président, un tableau ce matin des données de surveillance de la santé dans la région de Lanaudière. C'est un document de travail qui n'est pas encore validé, donc sorti ce matin, mais qui pourrait l'être dans quelques jours. Donc je pourrais le déposer.

3430           Madame demande les maladies respiratoires, combien de personnes hospitalisées, combien de personnes qui souffrent d'asthme et d'allergies. Malheureusement, pour les allergies et l'asthme, la compilation qui est faite et les statistiques qui sont faites au niveau provincial, je ne pourrais pas avoir. Mais pour les maladies respiratoires, les hospitalisations, les décès, les cancers pulmonaires, les tumeurs, toutes sortes confondues, je les ai ici.

3435           Le premier commentaire que je peux dire maintenant, c'est qu'au niveau de Lanaudière sud par rapport à Québec, pour certaines municipalités, on trouve qu'il y a quelques, comment dire, quelques excès disons de mortalité ou d'hospitalisation. Non, pas d'hospitalisation, hospitalisation, je retire ça parce que c'est un autre indicateur. L'hospitalisation indique surtout l'utilisation des services. Donc ça ne serait pas bon ici. Mais pour les taux de mortalité, par  
3440           exemple, donc ça montre que, dans certaines municipalités, il y a des excès par rapport à Québec, mais lorsqu'on compare avec Lanaudière au total, donc Lanaudière sud et Lanaudière nord aussi, il n'y a pas de différence significative.

3445           Donc un problème de cancer, par exemple, c'est un problème qui affecte toute la région de Lanaudière, qui n'affecte pas nécessairement Lanaudière sud. Donc c'est pour ça qu'il y a des programmes qui sont assez concrets ici au niveau de la lutte contre le tabagisme, au niveau de la promotion des habitudes de vie, etc.

3450           Donc en résumé, il n'y a pas vraiment d'indication comme quoi autour du site de BFI, par exemple, il y aurait un problème quelconque. Donc lorsque ces tableaux seront prêts, je pourrai les déposer.

**LE PRÉSIDENT :**

3455           Merci, Monsieur Hakizimana.

Oui, Monsieur Fortin?

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3460           Avez-vous des chiffres pour appuyer ça? Est-ce qu'on est capable de dire : tel

pourcentage dans la région de Lanaudière, tel pourcentage dans la région de Québec?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3465 Par exemple, je vais prendre les cancers, par exemple, tumeurs malignes.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3470 Et pouvez-vous déposer les chiffres, les tableaux que vous avez?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3475 Oui. Mais ce que je vous dis, c'est que les tableaux que j'ai aujourd'hui, en ce moment, ce n'est pas encore validé, mais je vais les déposer disons d'ici deux, trois jours. J'ai des chiffres qui montrent, qui soutiennent effectivement ce que je suis en train de dire.

**LE PRÉSIDENT :**

3480 Mais vous ne pouvez pas nommer de chiffre ce soir, c'est ça, si je comprends bien?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Je peux les nommer.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

3490 D'accord, allez-y. Répondez à la question de monsieur Fortin qui veut savoir quel pourcentage par rapport à Québec versus l'une et l'autre région, est-ce qu'il y a plus de cancers qui sont ici dans Lanaudière comparativement à Québec. Et peut-être faire la part des choses également entre les deux régions de Lanaudière, nord et sud. C'est-à-dire que, bon, dans le nord il y a tant, et dans le sud il y a tant. Donc, il n'y a pas d'écart significatif entre les deux régions de Lanaudière.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3495 Oui. Alors, pour les tumeurs malignes, par exemple, on peut trouver que pour la Ville de Terrebonne et la Ville de Mascouche, donc les décès, les taux standardisés, c'est un peu plus élevé dans ces villes par rapport aux autres villes, par rapport à Québec. Mais lorsqu'on compare avec... si vous voulez, je vais donner le chiffre. Le taux standardisé, c'est 129, à peu près 125  
3500 alors que pour Québec évidemment on prend l'indice à 100. Donc ça veut dire qu'il y a à peu près 25 % d'excès par rapport à la province de Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

3505           Donc autrement dit, il y a 25 % plus de décès dans la région de Lanaudière qu'au niveau de la province de Québec. C'est ça que vous nous dites?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3510           Non. Pour la Ville de Mascouche.

**LE PRÉSIDENT :**

3515           Ville de Mascouche.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

3520           **LE PRÉSIDENT :**

Donc, par rapport à la grandeur de la province de Québec. C'est-à-dire que si on fait...

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3525           Excusez, excusez. Non, ça, c'est pour la Ville de Terrebonne.

**LE PRÉSIDENT :**

3530           Oui, la Ville de Terrebonne par rapport à l'ensemble.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3535           Par rapport à l'ensemble du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, sur une population de 100 individus pour la province, donc, il y en aurait 125 au niveau de Terrebonne.

3540

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non. Si on prend pour le Québec l'indice de 100, pour la Ville de Terrebonne, il y a 25 % de plus que l'indice de 100 pour la région de Québec. Mais lorsqu'on compare avec toute

3545 la région de Lanaudière, par exemple, il n'y a pas de différence significative. C'est parce que le problème de cancer, par exemple, c'est un problème qui apparaît, donc c'est une problématique de toute la région de Lanaudière.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3550

L'écart est grand quand même. Vous dites 25 % de plus de cas de cancer dans Lanaudière. Est-ce que vous êtes capable de dire à quoi c'est plus attribuable? Pourquoi Lanaudière a plus de cancers que...

3555 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. C'est connu. C'est vraiment notoire. Ces dernières années, ça revient systématiquement. La région de Lanaudière est en haut par rapport au reste du Québec. On pense qu'il y a beaucoup plus de tabagisme. On pense aussi à certains cancers liés aux habitudes de vie. Mais c'est ça. Il peut y avoir plusieurs explications. Je ne les ai pas cherchées  
3560 aujourd'hui. Mais ce que je peux vous dire, c'est que si on regarde d'autres villes, par exemple comme Repentigny, Charlemagne, ce n'est pas du tout significatif. L'Assomption, Saint-Sulpice, ce n'est pas significatif.

3565 **Mme CAROLE TALBOT :**

Le Gardeur?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3570

Le Gardeur, on ne peut pas aller, disons pour les petites municipalités. En fait, il y a des ensembles là où on peut... on peut aller jusque dans les petites municipalités, mais les chiffres ne seront pas fiables.

3575 **Mme CAROLE TALBOT :**

Mais c'est parce qu'on est collés dessus, puis on est dans les vents dominants.

**LE PRÉSIDENT :**

3580

Madame, vous me regardez, s'il vous plaît. Vous êtes dans les vents dominants, j'ai bien compris, vous êtes collés dessus.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3585

Mais ce qu'on fait, en fait, ce sont les statistiques habituelles. Ce que j'ai sorti



aujourd'hui, c'est ce qui se fait, ce qui se faisait l'année dernière et toutes les autres années. Donc il y a des limites. On ne peut pas aller à des unités plus petites. Si on le fait, les chiffres ne seront pas fiables. Mais si on nous le demande, on peut le faire, mais tout en sachant tout simplement que ça ne sera pas nécessairement considéré au niveau statistique.

3590

**LE PRÉSIDENT :**

Avec des probabilités qui sont plus élevées, à ce moment-là.

3595

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

C'est ça. Aussi des intervalles de confiance et tout ça.

3600

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie, Monsieur Hakizimana. Madame, je vous remercie.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3605

Monsieur le Président?

**LE PRÉSIDENT :**

3610

Oui, Monsieur Marron?

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Si je puis me permettre. On touche à une question qui est très importante, qui est celle en fait de l'impact à la santé et des risques de décès liés aux cancers. J'aimerais, si c'est possible, que Marie-Odile Fouchécourt, qui a fait une étude très spécifique dans l'environnement du site en tenant compte des émissions, puisse vous présenter rapidement les résultats auxquels elle arrive et qui amènent des éléments très précis pour la région limitrophe du site.

3615

**LE PRÉSIDENT :**

3620

D'accord. Allez-y, Madame, s'il vous plaît. Si vous voulez vous avancer peut-être un peu plus à l'avant. On vous écoute, Madame Fouchécourt.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

3625

Donc, j'ai réalisé l'étude de risque toxicologique portant sur le site de BFI. L'étude a été

3630 réalisée conformément aux lignes directrices du ministère de la Santé du Québec et les résultats de l'étude ont montré que le site n'avait aucune incidence sur le risque de cancer. Cela est appuyé par le fait que les niveaux de risque de cancer calculés qui pourraient être liés au site de BFI sont négligeables, sont de l'ordre de un cas sur un million, et ce niveau est jugé négligeable par le ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec.

3635 Je tiens à préciser que dans les documents qui ont été déposés tout à l'heure, nous avons eu les commentaires émis par l'Institut de santé publique du Québec et qui confirme que l'étude a été réalisée conformément à ses lignes directrices. Et l'Institut endosse nos conclusions.

3640 Donc je voulais juste préciser que cela permet d'ajouter de l'information sur le risque potentiel lié au site de BFI puisque c'est un niveau de risque qui serait de toute façon indétectable dans une étude épidémiologique et qui serait indétectable, le niveau étant tellement faible, c'est tout à fait indétectable dans la population. Donc, je peux rassurer les gens à ce sujet-là. C'est que le site de BFI ne présente aucun risque pour la santé au niveau toxicologique.

3645 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Fouchécourt.

**Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

3650 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

3655 Monsieur Hakizimana, vous, je pense que vous avez fait une analyse de l'étude qui a été réalisée par Sanexen, c'est ça?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3660 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Et vos conclusions sont de?

3665 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui. Je vais laisser docteur Denis Belleville répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

3670

Si vous voulez bien vous nommer, s'il vous plaît, pour les fins de la transcription.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3675

Denis Belleville de l'Institut national de santé publique à laquelle le DSP de Lanaudière nous a demandé de regarder l'évaluation de risque qui a été déposée dans le cadre de l'étude d'impact. Donc on a déposé les commentaires ce soir. Effectivement, on conclut que dans le travail qui a été fait dans cette évaluation de risque a été fait conformément à nos lignes directrices.

3680

Cependant, on a relevé quand même certaines petites remarques qu'on a faites dans nos commentaires, sur lesquelles on pourra revenir ultérieurement. Mais même si on a relevé ces remarques-là, étant donné que les risques sont quand même relativement faibles concernant l'exposition aux émissions du site même, que ces remarques-là n'ont probablement pas d'impact sur les résultats finaux.

3685

Cependant, on fait quand même la mise en garde dans nos commentaires telle que les auteurs de l'évaluation de risque ont faite. Nous, nos lignes directrices partent de la méthodologie qui est développée dans nos lignes directrices. Ça part de à partir du moment où on a des concentrations dans l'environnement, soit dans l'eau, dans l'air, dans le sol et qu'on applique différents scénarios d'exposition avec des formules et que les doses estimées sont comparées à différentes valeurs de référence, disons valeurs de référence toxicologiques, qui sont définies comme étant des valeurs auxquelles on peut être exposé sans qu'il y ait de risque significatif à notre santé. Ça, c'est pour les risques aigus et sous-chroniques.

3690

3695

Et pour les risques cancérigènes, en fait, on estime les expositions, notre méthodologie prévoit une estimation d'exposition durant 70 ans à une concentration moyenne de toxique, de substances, à laquelle on applique un facteur de cancérogénécité avec lequel on arrive à estimer un excès de cancer par rapport au taux de cancer habituellement rencontré dans la population. Donc, ce n'est pas un excès de cancer par rapport à l'exposition à une substance au bruit de fond mais bien un excès de cancer qu'on estime par rapport au taux de cancer qu'on rencontre habituellement dans la population.

3700

3705

Donc, les auteurs de l'étude se sont conformés à ces choses-là et l'étude est d'une grande qualité au niveau des valeurs toxicologiques de référence qui ont été choisies, au niveau des substances obtenues, etc. Cependant, comme les auteurs de l'étude ont mentionné, ces résultats-là sont même dépendants des modèles – excusez-moi – de modélisation des COV qui ont été faits à partir des concentrations du site et des modèles et des hypothèses qui ont été retenues considérant le remplissage jusqu'en 2027.

3710

Alors, l'étude de risques est conforme à nos lignes directrices. Cependant, il reste quand même certaines hypothèses qui ont été soutenues ou avancées concernant la modélisation qui apportent quand même certaines incertitudes.

3715

**LE PRÉSIDENT :**

Et ces incertitudes peuvent amener quoi en bout de ligne?

3720

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Bien, ça dépend si les taux d'émission modélisés, disons les concentrations à tel récepteur auxquelles on arrive, si c'est vraiment ça qui va être rencontré. Si c'est ça ou si c'est inférieur à ce qu'ils ont modélisé, à ce moment-là, les conclusions de l'étude sont valables. Par contre, si c'est parce que les méthodes de contrôle, de captation de biogaz ou d'autres méthodes d'opération sont déficientes, à ce moment-là, les concentrations qui ont été estimées ne sont pas les concentrations qu'on va rencontrer dans cinq ans ou dans dix ans.

3725

**LE PRÉSIDENT :**

3730

Donc, tout est relié finalement à l'exploitation du site comme tel, puis au contrôle qui est effectué, c'est ça?

**M. DENIS BELLEVILLE :**

3735

C'est-à-dire, c'est ça. Une façon de valider un peu les conclusions de l'évaluation de risque qui a été déposée, c'est au moins de s'assurer que ce qui a été estimé comme devant se rencontrer dans les années ultérieures, au moins vérifier si c'est pas pire que qu'est-ce qui a été modélisé.

3740

**LE PRÉSIDENT :**

S'il n'y a pas eu d'augmentation par rapport à la modélisation. C'est ça que vous nous dites.

3745

**M. DENIS BELLEVILLE :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3750

Parfait. Je vous remercie, monsieur Belleville.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3755 Monsieur le Président?

**LE PRÉSIDENT :**

3760 Oui? Allez-y, Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

3765 Si je peux me permettre un commentaire. Une des particularités de ce dossier, c'est que la notion de prédiction des impacts, comme je l'ai indiqué dans ma présentation, est beaucoup moins complexe que pour un projet qui partirait de zéro, qui serait sur la table à dessin. Parce que les conditions qu'on rencontre actuellement sont tout à fait représentatives des conditions anticipées dans le futur et les émissions de biogaz ou autre ou de gaz sont principalement liées aux surfaces ouvertes pour les odeurs et aux surfaces fermées pour le biogaz.

3770 On a mis en place un programme de suivi extrêmement complet, avec des mesures en continu H<sub>2</sub>S, CH<sub>4</sub>, et il y a eu un programme d'échantillonnage des COV qui sont des paramètres extrêmement importants dans ce type d'étude, qui ont commencé au début de l'année 2007, et dont un grand nombre d'analyses ont été prises en compte.

3775 Donc comme l'expliquait – je vais repasser la parole à monsieur Thierry Pagé – toutes ces données factuelles qui ne sont pas des prédictions et qui qualifient le site dans un état qui sera quasiment le sien dans les années futures, a permis de bien voir quelle était la concordance entre les mesures terrain et les mesures que donnait le modèle. Et à partir de cette validation, il y a eu une projection sur le futur. Alors peut-être je vais laisser monsieur Thierry Pagé commenter.

3780

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous écoute, Monsieur Pagé.

3785 **M. THIERRY PAGÉ :**

Donc, je vais revenir avec une figure similaire à ce que j'ai présenté.

**LE PRÉSIDENT :**

3790

Faites ça court, Monsieur Pagé, ça ne sera pas tellement long.

**M. THIERRY PAGÉ :**

3795           Donc encore une fois dans la perspective en fait de ce qui est proposé de faire un suivi de  
la qualité de l'air, donc encore une fois, l'évaluation des risques en fait a été basée sur une  
modélisation, basée sur des mesures à la source. Donc, un peu comme je vous en ai parlé plus  
tôt, donc où chacune des sources pouvant émettre des composés, des contaminants pour la  
santé, ont été échantillonnées et on a fait des calculs de modélisation encore une fois.

3800

          Les calculs de modélisation qu'on a effectués, en fait, on a constamment utilisé des  
hypothèses prudentes, c'est-à-dire qu'on a maximisé les émissions de biogaz qu'il peut y avoir.  
On a utilisé les saisons où ça émettait le plus. On a utilisé l'année météorologique, donc sur cinq  
ans de données météorologiques, on a utilisé l'année qui donnait les conditions les plus  
3805 défavorables. Donc il y a toute une série de mesures prudentes qui ont été faites de façon à  
donner les résultats les plus conservateurs possible.

3810

          Par la suite, ces résultats-là ont été confrontés. Un suivi de la qualité de l'air exhaustif qui  
a été fait en périphérie du site pour évaluer la concordance. Donc ici, c'est le même principe en  
fait...

**LE PRÉSIDENT :**

3815

          Monsieur Pagé, vous l'avez expliqué tantôt. Je pense que...

**M. THIERRY PAGÉ :**

3820

          Donc ici, je pense que c'est intéressant de voir en fait les deux stations d'échantillonnage  
qui permettent en fait de faire des mesures. Donc ici, vous avez l'axe des vents dominants, la  
flèche ici en orange, et vous avez ici une station d'échantillonnage donc qui est non influencée par  
le site et une station d'échantillonnage qui est influencée par le site. Et donc on fait des mesures  
simultanées.

3825

          Donc, on a des stations d'échantillonnage dans des cabanons standardisés où, à tous les  
douze jours, on va faire un prélèvement pendant 24 heures dans des canisters, qui les  
échantillons vont être envoyés à des laboratoires agréés. Donc, c'est des méthodes  
standardisées où on va analyser, on va faire un suivi des 40 composés organiques volatils qui  
peuvent se retrouver.

3830

          Donc, ici, pour vous donner une idée...

**LE PRÉSIDENT :**

          Monsieur, regardez, on va revenir demain, s'il vous plaît, parce que vraiment – un

3835 instant, s'il vous plaît, dans la salle – vraiment, je pense que c'est beaucoup d'informations et les gens veulent poser leurs questions ce soir. Donc on pourra revenir à ça. Donc l'explication...

**M. THIERRY PAGÉ :**

3840 C'est qu'il y a un suivi de la qualité de l'air...

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais demander quand même une explication très, très courte.

3845

**M. THIERRY PAGÉ :**

Parfait. Il y a le suivi de la qualité de l'air exhaustif et on peut confirmer que les concentrations mesurées sont beaucoup plus faibles que les concentrations modélisées. Donc, on a effectivement été très prudents dans nos estimations.

3850

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Fortin?

3855

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

C'est effectivement compliqué à suivre tout ça, mais moi je profiterais du fait que monsieur Belleville est ici. Vous êtes de l'Institut national de santé publique?

3860

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Oui.

3865

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

INSPQ. Si on essaie de vulgariser, parce que c'est compliqué les risques, les écotoxicologiques, les risques de la santé, si j'ai bien compris – vous me corrigerez – vous confirmez que l'étude qui a été réalisée par BFI sur les risques écotoxicologiques, qui démontre qu'il n'y a aucun lien avec le site...

3870

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Non.

3875

**M. MICHEL BOURRET :**

Non? Vous ne confirmez pas ça?

3880 **M. DENIS BELLEVILLE :**

Je vais vous aider à formuler votre compréhension. Ce n'est pas sur les risques écotoxicologiques. C'est vraiment sur les risques toxicologiques à la santé humaine et cette démarche-là a justement pour but d'estimer les risques que représentent les émissions d'un site  
3885 comme celui-là ou d'autres installations pour la population qui vit autour de ce site-là.

Alors, ce qu'on peut confirmer, ce qui a été déposé dans le cadre de ces audiences-là a été fait selon les lignes directrices qu'on a émises concernant la méthodologie à utiliser pour évaluer ces risques-là et que les conclusions, qui sont à partir de ce document-là, disent qu'il n'y  
3890 a pas de risque à la santé au niveau de l'exposition aux COV concernant les risques d'exposition aiguë sous-chronique et à un excès de cancer inquiétant.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3895 Malgré quelques incertitudes pour une exposition qui irait jusqu'à 70 ans.

**M. DENIS BELLEVILLE :**

Malgré que... c'est ça. Si on prend les concentrations qui ont été modélisées par la firme  
3900 Odotech. Nous, on n'a pas d'expertise en modélisation, alors on ne peut pas critiquer l'étude de Odotech, mais tout ce qu'on pouvait évaluer, c'est l'évaluation de risques qui a été déposée dans le cadre de ces audiences.

**M. PIERRE FORTIN, commissaire :**

3905 Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

3910 Merci, Monsieur Belleville.

Madame Claire Imbeau, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Imbeau !

**Mme CLAIRE IMBEAU :**

3915 Bonsoir, Monsieur le Président ! Vous comprendrez que j'ai demandé à quelqu'un de parler pour moi.



**LE PRÉSIDENT :**

3920

Allez-y, on vous écoute.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

3925

Bonsoir!

**LE PRÉSIDENT :**

3930

Pour les fins de la transcription, voulez-vous vous nommer, s'il vous plaît?

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

3935

Je m'appelle Pierre-Jean Maziade, je suis médecin au Centre hospitalier Pierre-Le-Gardeur, microbiologiste infectiologue, puis je vais lire la question de madame Imbeau.

**LE PRÉSIDENT :**

3940

D'accord, on vous écoute.

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

3945

Elle a une petite extinction de voix. Donc en fin de compte, sa question, si je lis bien : est-ce qu'il existe des études prouvant l'innocuité pour la santé des patients d'un hôpital à proximité d'un site d'enfouissement? Est-ce qu'il existe une ou des études qui prouvent l'innocuité des patients d'un hôpital à proximité... étant donné que les patients, c'est une population qui n'est pas normale, qui n'est pas en santé, on parle de chimiothérapie, de patients en hémodialyse, donc des patients qui sont immuno-compromis, est-ce qu'il y a des études qui ont prouvé qu'un hôpital qui est à 1.5 kilomètre d'un site d'enfouissement, il n'y avait pas de problème?

3950

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hakizimana, s'il vous plaît.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3955

Est-ce qu'il y a eu des études qui prouvent...

**M. PIERRE-JEAN MAZIADE :**

3960

L'innocuité.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

3965 ... l'innocuité des patients à l'hôpital? Monsieur le Président, c'est difficile pour moi de  
répondre à cette question. Ce que je peux dire sûrement, c'est que cet hôpital a été construit il y a  
à peine quelques années. Je pense qu'il n'a pas encore fait dix ans peut-être? Je ne sais pas.  
Quelques années, je pense, et le site était déjà fonctionnel. Alors, je pense que les gens qui ont  
autorisé la construction de ce site l'ont fait en connaissance de cause. Mais je ne peux pas pour le  
moment vous dire vraiment s'il y a une étude qui puisse dire qu'il y a innocuité.

3970

Enfin, ce que j'ai dit au début de cette séance d'aujourd'hui, c'est que tout simplement en  
ce qui concerne les moisissures telles que *aspergillus fumigatus* et autres moisissures de ce  
genre-là, à partir du site, c'est peu probable que ça puisse voyager, faire les 1 500 mètres qui les  
séparent du site. C'est ce que j'ai dit.

3975

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous pourriez vérifier, s'il vous plaît, auprès de votre ministère à savoir si de  
telles études ou une telle étude sur l'innocuité des patients existe et nous revenir avec cette  
réponse demain dans le courant de la journée?

3980

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Je vais vérifier.

3985

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Hakizimana. Je vous remercie beaucoup.  
Merci, Madame Imbeau, et soignez-vous bien.

3990

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Monsieur le Président?

3995

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Marron.

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

4000

Juste une précision méthodologique. Dans l'étude de toxicologie qui a été faite, qui  
concerne précisément la question des personnes malades ou plus faibles vis-à-vis de ces

risques-là, je passe la parole...

4005 **Mme MARIE-ODILE FOUCHÉCOURT :**

Oui. Je voudrais juste indiquer que l'étude de risques toxicologiques qui a été réalisée spécifiquement pour le site de BFI a été basée sur des valeurs de référence toxicologiques choisies conformément à la ligne directrice du ministère et qui sont protectrices pour la population en général, incluant les populations les plus sensibles. Donc on parle ici des enfants, des personnes malades, des personnes âgées. Et donc, même en prenant ces valeurs de référence très sécuritaires, on a montré qu'il n'y avait pas de risque. Donc si ça peut rassurer les personnes inquiètes au niveau toxicologique, je parle des substances émises par le site, ces personnes peuvent être rassurées, il n'y a pas de risque à ce niveau-là.

4015

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, Madame Fouchécourt.

4020

Maintenant, madame Julianne Gagnon, s'il vous plaît. Bonsoir, madame Gagnon !

**Mme JULIANNE GAGNON :**

Bonsoir, Monsieur le Président ! Madame, Monsieur ! Moi, je voudrais savoir, on sait que l'Hôpital Le Gardeur régulièrement déborde avec des taux de fréquentation à l'urgence qui peuvent aller de 200 à 300 %. Si je suis bien informée, il est prévu qu'au moins deux étages supplémentaires pourraient être rajoutés à l'hôpital actuel. Je voudrais savoir comment le ministère de la Santé et des Services sociaux envisage les besoins d'agrandissement de ce centre-là à court terme, à moyen et à long termes, puis quelles vont être les limitations d'un tel agrandissement de l'hôpital versus l'agrandissement du dépotoir de Lachenaie.

4030

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Hakizimana, s'il vous plaît. Êtes-vous en mesure de répondre à la question?

4035

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Non, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question. Je pourrais la prendre en note et puis...

4040

**LE PRÉSIDENT :**

Nous revenir demain ou après-demain au plus tard avec la réponse?

4045 **M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, monsieur Hakizimana n'est pas en mesure de vous répondre ce soir, Madame, mais il prend la question en délibéré et la réponse, si vous n'êtes pas présente au cours des prochains jours, on l'aura dans les transcriptions ultérieurement et ça sera également déposé sur le site de la commission.

4055 **Mme JULIANNE GAGNON :**

Parfait. Merci.

4060 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie infiniment, Madame Gagnon.

Madame Sylvie Langlois-Brouillette, s'il vous plaît.

4065 **Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

Bonsoir !

4070 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame Brouillette !

4075 **Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

Bonsoir à vous tous et toutes ! On parlait tout à l'heure des Lanaudois. Alors ma question a pour but justement de peut-être aider à monsieur, je pense, Hakizimana, je crois qui essayait de répondre, qui n'avait pas la réponse. Il y a un article qui avait paru dans l'hebdo, dans l'actualité de *l'Hebdo Rive-Nord* qui avait été produite par madame Véronique Bérubé, faisant état que les Lanaudois tiraient de l'arrière en fait de santé.

4080  
4085  
Donc, ma question est la suivante : notre région est la poubelle du Québec. En plus, il est reconnu que les Lanaudois tirent de l'arrière en termes de santé. Donc je pourrais vous laisser l'article en référence, si vous voulez. En fait, en plus d'avoir plus de maladies du système respiratoire, ils vivent un an de moins que l'ensemble du Québec. Ce qui n'est certainement pas équitable d'un point de vue de santé. Qu'en pense la Direction de la santé

publique?

**LE PRÉSIDENT :**

4090

Je vais référer votre question à monsieur Hakizimana. Et vous pourrez peut-être déposer votre document auprès de madame Poliquin à l'arrière tantôt, mais je vais demander à monsieur Hakizimana de répondre, s'il vous plaît.

4095

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

S'il vous plaît, Monsieur le Président, est-ce qu'elle peut encore poser la question? Parce qu'il me semble que c'est en deux volets.

4100

**Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

Non, pas du tout. C'était en référence avec l'article que madame Véronique Bérubé avait produit à l'*Hebdo Rive-Nord* qui est un journal régional ici, dans notre coin, qui faisait état que les Lanaudois vivaient en moyenne un an de moins que le reste du Québec. Donc, je pense qu'il y a matière à se poser des questions là-dessus.

4105

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

4110

**Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

Pourquoi? Et donc qu'en pense la Direction de la santé publique? Puisque c'est des études qui ont été faites, l'article a été fait sur des faits finalement.

4115

**LE PRÉSIDENT :**

L'article réfère à des études, je présume?

4120

**Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

Absolument. Madame Bérubé se base toujours sur des faits et non pas...

**LE PRÉSIDENT :**

4125

Mais est-ce que c'était inscrit dans son article? Est-ce que c'est écrit dans son article les études auxquelles elle a référé?

**Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

4130

Bien, écoutez, je pourrais peut-être... on parle ici du docteur Laurent Marcoux, directeur de la santé publique et d'évaluation de Lanaudière.

**LE PRÉSIDENT :**

4135

Donc vous prenez en note, Monsieur Hakizimana?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

4140

Oui, je prends en note et je vais lire l'article, puis je vais poser la question. Je vais m'informer qu'est-ce que la Direction en pense et pourquoi les gens de Lanaudière vivent un an de moins en moyenne que les autres.

**Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

4145

Mais c'est ça. C'est parce que tout à l'heure, il y a des questions qui ont été posées là-dessus, puis vous n'étiez pas capable d'y répondre vraiment. Mais vraiment, vous pouvez vous rebaser sur les études qui ont déjà été faites. Donc on dit que si on a un an de moins de vie dans Lanaudière, il y a sûrement un impact à quelque part. Donc c'est à vérifier sérieusement.

4150

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Monsieur Hakizimana va vérifier auprès de son ministère et vous aurez la réponse un peu plus tard. Vous pouvez nous répondre quand, Monsieur Hakizimana, là-dessus?

4155

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Pour cette question spécifiquement, je peux répondre à partir de demain.

**LE PRÉSIDENT :**

4160

Ah! oui? Immédiatement?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

4165

Immédiatement, il y a un volet de sa question qui n'est pas tout à fait correct. En ce qui concerne les décès, par exemple, liés aux maladies de l'appareil respiratoire, dans Lanaudière ne sont pas tellement en arrière par rapport au reste du Québec. Par exemple, les chiffres que j'ai ici pour toutes les villes, sauf MRC Les Moulins, mais pour toutes les autres villes, il n'y a

4170 pas de différence significative entre les décès par maladie de l'appareil respiratoire avec le reste du Québec.

**LE PRÉSIDENT :**

4175 Mais vous pourrez quand même vérifier à partir de l'article que madame va déposer à l'arrière.

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

4180 Oui, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4185 Vous pouvez vérifier tout ça et nous revenir avec peut-être un peu plus d'information?

**M. GABRIEL HAKIZIMANA :**

Oui.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Je vous remercie, Monsieur Hakizimana. Je vous remercie, Madame Brouillette.

4195 **Mme SYLVIE LANGLOIS-BROUILLETTE :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

4200 Madame Lorraine Cournoyer, s'il vous plaît. Bonsoir, Madame Cournoyer !

**Mme LORRAINE COURNOYER :**

4205 Bonsoir! Alors moi, ma question s'adresserait au responsable du ministère de l'Environnement. Est-ce qu'il y a des spécialistes qui font des tests pour vérifier la qualité de l'air aux abords des sites d'enfouissement ou ici dans la région ou en périphérie près de l'hôpital ou dans les quartiers résidentiels?

4210 **LE PRÉSIDENT :**

Mais oui. Monsieur Mbaraga.

**M. JEAN MBARAGA :**

4215

Monsieur le Président, je vais laisser madame Gauthier répondre à cette question.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4220

Le ministère fait un suivi, pas de la qualité générale comme telle, on fait des tests à la surface du site. Donc, on a nos propres appareils pour mesurer la concentration de méthane à la surface du site mais c'est ciblé chez BFI. Il n'y a pas de station... je peux peut-être prendre cette question-là, il y a certaines stations de mesure d'air ambiant au Québec mais qui sont spécifiques.

4225

C'est plus les matières particulaires, mais pas au niveau des composés organiques volatils, par exemple. Les mesures que BFI a faites à des stations précises, il n'y a pas ce genre de mesure-là à travers le Québec. Nous, la Direction régionale, on fait un suivi des émissions du site spécifiquement.

**LE PRÉSIDENT :**

4230

Donc strictement sur le site.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4235

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4240

Est-ce que ça vous convient, Madame?

**Mme LORRAINE COURNOYER :**

4245

Pas tellement mais j'ai peut-être pas le choix, je veux dire, d'accepter cette réponse-là, je suppose. Il faut que j'accepte ce qu'on me dit.

**LE PRÉSIDENT :**

4250

Est-ce que vous avez une sous-question?

**Mme LORRAINE COURNOYER :**

4255

Ma sous-question est que devant une situation aussi grave, comment se fait-il qu'on n'ait pas de moyen... je veux dire, c'est fait chez BFI. Est-ce que c'est fait en collaboration avec BFI, les tests dont vous parlez, ou si c'est indépendant?



**LE PRÉSIDENT :**

Madame Gauthier?

4260 **Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

C'est indépendant. C'est-à-dire qu'on a un inspecteur à la Direction régionale qui fait une visite par mois chez BFI. On a acquis notre propre appareil de mesure, qui est le même que celui de BFI, mais on a notre propre appareil et le technicien prend ses propres mesures.

4265

**LE PRÉSIDENT :**

Et en dehors du site, Monsieur Marron, est-ce que vous prenez des échantillonnages en dehors du site?

4270

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Non, parce qu'il y a des problèmes méthodologiques à ça. C'est toute la difficulté de savoir quelles sont les zones ou les influences qui peuvent intervenir sur les points de qualité de l'air qu'on mesure. Par contre, sur les mesures que l'on fait sur notre site en particulier pour les COV, la méthodologie, la localisation des points d'échantillonnage, tout ça a été discuté en relation avec le ministère de l'Environnement ainsi que l'accréditation des laboratoires qui ont fait les analyses.

4275

4280 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, Monsieur Marron.

4285

Madame Gauthier, est-ce que les résultats indépendants, en fait qui sont pris par le ministère, concordent avec les résultats qui sont effectués par les laboratoires indépendants accrédités et qui résultent des prises sur le terrain de BFI?

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4290

L'appareil qu'on utilise, ce que monsieur Marron parlait par rapport à des laboratoires accrédités, c'est quand on prend des mesures dans des canisters, un peu ce que...

**LE PRÉSIDENT :**

4295

Ce que monsieur Pagé a expliqué.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4300 C'est ça, a expliqué. Ça, c'est fait parce que c'est des composés qui se fixent dans les canisters. Donc on doit chimiquement retirer ces composés-là. Ça, c'est des laboratoires accrédités. Nous, c'est vraiment un appareil qui mesure en continu. On se promène sur le site et on a une lecture directe.

**LE PRÉSIDENT :**

4305 Donc, c'est deux choses complètement différentes.

**Mme MARIE-JOSÉE GAUTHIER :**

4310 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

4315 Parfait. Merci, Madame Gauthier. Merci, Madame Cournoyer.

**Mme LORRAINE COURNOYER :**

Merci.

4320 **LE PRÉSIDENT :**

4325 Madame Emmanuelle Beauchamp. Est-ce que madame Beauchamp est là? Non. Je vais retenir son nom pour demain. Monsieur Éric Fortier? Non plus. Monsieur Claude Vallée. Il est déjà presque 11 h. Ce sera le dernier intervenant pour ce soir. Ceux qui sont inscrits, je garde vos noms et, lorsque je débiterai demain après-midi à 13 h 30, vous serez quand même les premiers. Donc si vous êtes ici, vous allez passer quand même les premiers et, ainsi de suite. Je vais garder vos noms tant et aussi longtemps que vous ne serez pas passés.

Oui, bonsoir, Monsieur Vallée !

4330

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Bonsoir !

4335 **LE PRÉSIDENT :**

On vous écoute.

**M. CLAUDE VALLÉE :**

4340

Moi, ce qui me préoccupe, c'est qu'on ne parle pas, on ne fait pas le bilan de ce qu'il va y avoir comme biogaz dans ce site-là. On parle de mesures, etc., mais quand même, 1 300 000 tonnes de déchets, à toutes les fois qu'on entre ça à tous les ans, ça correspond à 390 000 000 de mètres cubes de biogaz comme gisement potentiel. Pendant dix-sept ans, ça représente 4 100 000 000 quelque de biogaz qui sont là. Il est impossible de capter tous ces biogaz. Il y a nécessairement des biogaz qui fuient à l'atmosphère. Et l'US EPA parle d'un taux de capture de 70 %; certains vont dire 95 %.

4345

4350

Mais moi, si je peux ouvrir une parenthèse, je suis à la retraite maintenant mais ma dernière chose que j'ai faite, c'était de gérer les biogaz dans un site d'enfouissement dans le but de faire de la valorisation énergétique, et on a travaillé comme des fous pour capter les biogaz et inévitablement, il y a toujours, toujours des fuites qui se produisent. Il y a toujours des émanations qui se produisent. Et quand on a dit tout à l'heure que ça ne portait pas à quelques kilomètres, je peux vous dire, pour avoir tenté de les arrêter, qu'il y en avait jusqu'à six kilomètres. Alors, s'il y a juste 10 % des biogaz qui s'échappent, vous avez la réponse sur la quantité de gaz qu'il y a là.

4355

4360

Est-ce que le ministère a insisté là-dessus, à savoir quelle était la quantité de gaz qui s'ajoute à tous les ans à ce qui est déjà là? Parce que les déchets se décomposent sur une période très longue, et se décomposant sur une période très longue, il y a addition par-dessus et par-dessus et par-dessus. Ça continue. Alors le problème que l'on a maintenant, il va s'amplifier inévitablement parce que ces déchets-là vont continuer de se décomposer, et on en a joute et on en ajoute. Malheureusement, dans un milieu urbain, quand les gens : « Ça sent mais ça me donne quoi d'appeler? », il y a un rapport entre ceux qui appellent, puis ceux qui souffrent.

4365

4370

Et on parle de santé publique et puis des gens de 70 ans exposés à ça, mais la période où on est exposé au biogaz, ça pue. Ça pue et c'est quelque chose qui est plus indisposant que le purin de porc. Puis, parmi ces biogaz, il y a des éléments qu'on détecte, comme le H<sub>2</sub>S, mais il y en a d'autres qu'on ne détecte pas. Le méthane, il nous colle au fond du palais. On a les lèvres qui gonflent et la langue qui devient un peu plus grosse. Alors, si les gens expérimentent de ces symptômes-là, bien, c'est du méthane.

4375

Alors, moi, je suis vraiment préoccupé par la quantité de biogaz qui va être impliqué dans un milieu qui est urbanisé. Et je voudrais savoir si le ministère a fait ces calculs-là et a vérifié s'il y avait... jusqu'à quel point des biogaz qui ont été mis jusqu'à ce jour, ils sont stabilisés. Et ceux qui viennent, qu'est-ce qu'ils vont avoir comme impact en termes de fréquence plus forte et aussi étendue plus forte de perception.

4380

Ça m'apparaît fondamental et on n'en entend pas parler. Première question.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci. Monsieur Mbaraga, s'il vous plaît.

4385 **M. JEAN MBARAGA :**

Oui, Monsieur le Président. Évidemment, il faut comprendre que ces biogaz ne vont pas se faire, se produire tous en même temps.

4390 **M. CLAUDE VALLÉE :**

Pardon?

4395 **M. JEAN MBARAGA :**

Ces biogaz, ils ne font pas être produits tous en même temps. Le premier camion que vous avez mis le 1<sup>er</sup> janvier l'an X, quand vous allez arriver 20 ans plus tard le dernier camion, quand il va produire ses biogaz, c'est-à-dire le biogaz produit par le premier camion, ces biogaz sont déjà partis.

4400

**M. CLAUDE VALLÉE :**

Non, mais convenez-vous que si vous en rajoutez à tous les ans...

4405 **LE PRÉSIDENT :**

Attendez. Vous vous adressez à moi et attendez la réponse.

4410 **M. JEAN MBARAGA :**

C'est parce que tel que présenté, c'est comme si les 10 millions, les 20 millions produisaient le biogaz tous en même temps. C'est ça que j'essaie de vous expliquer.

4415 Deuxièmement, le ministère prend les mesures justement de contrôle, prend les mesures de contrôle pour être sûr que les biogaz qui sont produits sont captés. C'est ça d'ailleurs le taux de 80 ou 90 % dont on parlait tantôt. Mais je vais laisser Michel Bourret aller beaucoup plus en détail, mais il ne faut pas non plus être alarmiste là. Le ministère s'en occupe.

4420 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mbaraga, la prochaine fois, essayez de répondre au président, s'il vous plaît. Monsieur Bourret, si vous voulez bien vous asseoir au même endroit que tantôt. Oui, Monsieur Bourret, on vous écoute.

4425 **M. MICHEL BOURRET :**

Monsieur le Président, les études de génération de biogaz faites à partir des déchets qui sont en place, c'est le promoteur qui l'effectue. Et on en fait l'étude pour s'assurer qu'elle a été faite conformément aux standards. Et pour s'assurer les quantités. C'est sûr qu'il y a des émissions mais on a mis des normes sur les émissions maximales qui pouvaient s'échapper des sites. On parle chez BFI, je pense que mensuellement ils font des suivis d'intégration de surface. On mesure les émissions de biogaz qui sont à la surface et le ministère de l'Environnement fait des contrôles pour s'assurer que les mesures de BFI sont conformes et qu'on a les mêmes résultats.

4435

**LE PRÉSIDENT :**

Et qu'en est-il de ces résultats?

4440 **M. MICHEL BOURRET :**

Ces résultats, bien c'est sûr, ils doivent respecter une norme de 500 parties par million à la surface de méthane et, lorsqu'il y a des dépassements, ils doivent prendre des mesures pour corriger. Donc, c'est une mesure d'intervention qui amène à des correctifs.

4445

**LE PRÉSIDENT :**

Et à l'heure actuelle, il peut y avoir combien de dépassement de façon mensuelle? Monsieur Marron?

4450

**M. JEAN-CLAUDE MARRON :**

Oui. Je vais donner la parole à monsieur Jacques Dubois qui a fait toutes les modélisations de génération de biogaz, et on a également les synthèses sur les pourcentages de dépassement de 500 ppm ainsi que les valeurs moyennes de gaz méthane mesurées dans l'air ambiant, pour répondre aux inquiétudes de monsieur.

4455

**LE PRÉSIDENT :**

4460 D'accord, Monsieur Marron. Allez-y.

**M. JACQUES DUBOIS :**

Bonjour! Jacques Dubois. J'ai fait la modélisation du biogaz depuis les dernières années. Le modèle a été calibré à partir des données de terrain, c'est-à-dire les quantités de

4465

déchets reçues, la composition des déchets en matières organiques et les résultats qu'on a reçus de BFI depuis 1998, c'est-à-dire depuis le temps qu'on suit la partie de gaz qui est générée. Le modèle, on va le voir ici présenté.

4470 À partir de 94 jusqu'en 2080, on prévoit que la quantité de biogaz va progresser au fur et à mesure que l'enfouissement va progresser. Puis cette quantité de biogaz là va diminuer à partir du moment où le site va fermer pour s'estomper dans les années qui vont suivre la fermeture. Maintenant, on peut voir un peu les autres résultats.

4475 Au niveau du suivi, la concentration moyenne annuelle, ici on a les résultats d'échantillonnage de surface. C'est-à-dire qu'à tous les mois présentement, on mesure en surface les quantités de biogaz qui sont émises en mesurant la quantité de méthane qui est émise à la surface. On voit qu'à partir de l'an 2000, on avait des moyennes de 51 ppm, en moyenne. Puis ces moyennes-là ont diminué. En 2007, on est autour de 16 ppm. Étant donné que les techniques se sont améliorées, les méthodes de suivi sont beaucoup mieux aujourd'hui qu'elles  
4480 l'étaient il y a sept ans, ces quantités-là de biogaz sont de moins en moins importantes. On estime que l'efficacité de captage du système actuellement lorsque le couvert va être installé va être de l'ordre de 95 % et plus.

4485 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Je vous remercie beaucoup, Monsieur Dubois. Merci, Monsieur Vallé.

4490 Nous allons terminer pour ce soir. Nous vous invitons à nous revenir demain après-midi à 13h30 et demain soir à compter de 19h. Merci et bonne soirée ! Et ceux qui voudraient s'inscrire pour la visite du lieu d'enfouissement technique, vous vous adressez en arrière auprès de madame Hawey. Merci.

\*\*\*\*\*

4495 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

4500 Et, j'ai signé :

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**

4505